

Nos 232-233

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Pour la Restauration sociale au Canada

Le Capitalisme et ses abus

PAR M. EDRAS MINVILLE

La « Co-operative Commonwealth Federation »

PAR LE R. P. GEORGES LÉVESQUE, O. P.

Directives sociales catholiques

PAR LE R. P. LOUIS CHAGNON, S. J.

Prix: 25 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

Direction :

SECRETARIAT DE L'É. S. P.

1961, RUE RACHEL EST

Administration :

L'ACTION PAROISSIALE

4260, RUE DE BORDEAUX

1933

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement : \$1.50 par an)

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1A. <i>L'École Sociale Populaire</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *1. <i>L'Organisation ouvrière catholique en Hollande</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i>
(2 ^e édition 1913) | Arthur SAINT-PIERRE |
| *3. <i>De l'Éducation du sens social</i> | R. P. LEROY, S. J. |
| *4. <i>Comment protéger notre jeunesse: les patronages</i> | R. P. PICHÉ, P. S. V. |
| *5. <i>La Fédération Saint-Jean-Baptiste</i> | Mme Marie GÉRIN-LAJOIE |
| *6. <i>« Le Foyer » et ses œuvres</i> | Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S. |
| *7. <i>La Caisse populaire — I.</i> | Alphonse DESJARDINS |
| *8. <i>La Lutte antialcoolique dans la province de Québec,</i>
<i>depuis 1906</i> | R. P. HUGOLIN, O. F. M. |
| *9. <i>Le Logement de la famille ouvrière — I.</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *10-11. <i>Le Logement de la famille ouvrière — II.</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *12. <i>La Caisse populaire — II.</i> | Alphonse DESJARDINS |
| *13. <i>Le Mouvement mutualiste dans Québec.</i> | J.-B. SAINT-ARNAUD |
| *14. <i>Le Cercle ouvrier.</i> | R. P. L. HUDON, S. J. |
| *15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i> | S. S. LÉON XIII |
| *16. <i>Les Œuvres nécessaires</i> | R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M. |
| *17. <i>L'Église et les associations ouvrières.</i> | Henri BEAUVAIS |
| 18-19. <i>Contre l'alcool.</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| 20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *22. <i>L'Organisation professionnelle</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| *23. <i>Réformes scolaires</i> | V.-E. BEAUPRÉ |
| 24. <i>Le Clergé et les études sociales</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *25. <i>Le Travail chrétien.</i> | Abbé Paul MAYRAND, D. TH. |
| *26. <i>La Lettre sur le « Sillon »</i> | S. S. PIE X |
| *27-28. <i>La Cour Juvenile</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *29. <i>La Goutte de lait.</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| *30. <i>La Fédération américaine du Travail</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 30. <i>L'Utopie socialiste — I.</i> | XXX |
| 31. <i>Le Val des Bois</i> | DOMBRAY-SCHMITT |
| *32. <i>Conseils aux ouvriers canadiens.</i> | Chanoine DESGRANGES |
| 33. <i>Les Ecoles maternelles.</i> | R. P. DALY, C. SS. R. |
| *34-35. <i>L'Église et le progrès social</i> | Chanoine DESGRANGES |
| 36-37. <i>Le Devoir social.</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 38. <i>L'Utopie socialiste — II.</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique</i> | R. P. GUILLOT, C. SS. R. |
| 40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i> | R. P. TRUDEAU, O. P. |
| 41. <i>L'Église et l'Organisation ouvrière.</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| *42-43. <i>Le Comte Albert de Mun</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 44-45. <i>Le Socialisme.</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 46. <i>A propos d'immunités.</i> | R. P. GONTHIER, O. P. |
| *47. <i>La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.</i> | R. P. S. BELLAVANCE, S. J. |
| 48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i> | R. P. RUTTEN, O. P. |
| 50. <i>La Désertion des campagnes</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J. |
| 51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| *52. <i>Les Cercles d'études féminins.</i> | Marie-J. GÉRIN-LAJOIE |
| 53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 55. <i>Le Complot coopératif</i> | Anatole VANIER |
| 56-57. <i>L'Œuvre de vacances des grèves.</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *58. <i>Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école.</i> | Jean-Charles MAGNAN, B. S. A. |
| 59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i> | |
| *61. <i>Projet de colonisation.</i> | R. P. Marcel MARTINEAU, S. J. |
| 62-63-64. <i>Vers les terres neuves</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| *65. <i>La Question sociale et nos devoirs — I.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 66. <i>La Question sociale et nos devoirs — II.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 67. <i>La Question sociale et nos devoirs — III.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 70. <i>Hygiène du logement</i> | Dr J.-A. BAUDOIN |
| 72-73. <i>Albert de Mun et le devoir social</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 74-75. <i>Albert de Mun et l'organisation ouvrière</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 6. <i>Nos errements agricoles.</i> | R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J. |
| 7-78. <i>Albert de Mun et la législation sociale</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |

AVANT-PROPOS

Avant l'apparition de l'encyclique Quadragesimo anno, l'attitude passive des catholiques, dans ce formidable cataclysme économique qui secoue l'univers, sans être louable, pouvait à la rigueur s'expliquer. Les causes du mal étaient encore obscures. La nature des remèdes restait à débattre. Et quelle tactique adopter pour ne pas envenimer la plaie? Une critique du régime actuel produirait-elle de bons fruits? Son plus clair résultat ne serait-il pas de soulever les prolétaires contre la classe des possédants?

Depuis que le Pape a parlé, ces hésitations n'ont plus leur raison d'être. D'une main sûre Pie XI a débridé la plaie. « Il y a violation de l'ordre, écrit-il, quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun. »

Suit une critique vigoureuse mais juste du capitalisme actuel. Le Pape ne condamne pas le régime en soi: il n'est pas intrinsèquement mauvais, mais de profonds abus, si généraux qu'on les prendrait parfois pour le système lui-même, le rongent. « La libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique: telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir: lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en

toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. » Et encore: « Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale, qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre, seule nécessaire, de leur salut éternel. »

Rarement jugement aussi sévère a été porté sur un régime. Il tombe cependant des lèvres du représentant du Christ, du gardien de la justice et de la paix, du Père commun de tous les fidèles. C'est même l'unique souci de remplir le rôle dont il est investi qui l'engage à parler ainsi: « Constitué Pasteur et gardien de ces innombrables brebis par le premier Pasteur qui les a rachetées de son sang, Nous ne pouvons sans une poignante émotion arrêter nos regards sur leur immense détresse. C'est pourquoi, Nous souvenant de notre charge, Nous ne cessons, avec une paternelle sollicitude, de chercher les moyens de leur venir en aide, recourant aussi aux efforts infatigables de ceux qu'y invite un devoir de justice et de charité. »

Mais le Pape ne se contente pas de dénoncer le mal. Il le croit guérissable. Il veut qu'on s'y emploie. Non toutefois par des procédés violents. A l'instar de son prédécesseur Léon XIII, Pie XI repousse énergiquement ces méthodes. Le communisme est d'abord réprouvé: « Là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain... Il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Église et de Dieu lui-même. » Mais le socialisme n'est pas plus acceptable. Qu'il atténue ses caractéristiques, que certaines de ses réformes se rapprochent de celles que réclame le catholicisme, il n'en repose pas moins sur des principes faux et dangereux: la lutte des classes et la disparition de la propriété privée. Et même s'il allait jusqu'à abandonner ces deux erreurs, sa conception matérialiste de la société — qui est un

de ses éléments essentiels — empêcherait le socialisme d'être bien accueilli par les catholiques.

C'est donc une évolution que préconise le Pape, non une révolution; un ensemble de réformes économiques et morales qui, appliquées au régime actuel, en feront disparaître les abus et le rendront plus humain, plus juste, plus chrétien. Ces réformes, identiques dans leur fond, varieront de forme et de degré suivant les pays, dont la situation n'est pas la même partout.

Mais cette transformation est urgente. Il y va non seulement du soulagement d'un grand nombre de familles, mais encore du salut de la société, menacée des pires catastrophes. Le Pape ne cache pas ses craintes. Ce programme qu'il propose, « si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires ».

Impossible, devant de telles paroles, de rester passif. Un vrai catholique ne peut fermer l'oreille à cet appel pressant du Chef de l'Église. Il est tenu de collaborer à son œuvre de restauration sociale, de tenter de réels efforts pour établir dans son pays les réformes urgentes que recommande le Pape.

Fondée pour propager la doctrine sociale catholique, l'École Sociale Populaire se devait de faire connaître et appliquer au Canada les directives pontificales. Consciente de ses obligations, elle réunit, le 9 mars dernier, en une journée d'études, un groupe d'hommes intéressés aux problèmes sociaux. Des rapports y furent présentés, suivis d'échanges de vues.

Chacun reconnut l'importance d'offrir aux citoyens de ce pays, désireux de s'employer à une restauration basée sur l'encyclique *Quadragesimo anno*, en particulier aux hommes publics, un programme ferme et précis. Les grandes lignes en furent arrêtées sur-le-champ. Dès le lendemain, un comité

travaillait à sa rédaction. Le texte ainsi préparé fut soumis à une nouvelle discussion, puis à l'approbation de hautes personnalités ecclésiastiques et laïques.

Il ne restait plus qu'à présenter ce travail au public. La plupart des journaux lui accordèrent une généreuse hospitalité. Il reçut un accueil sympathique. De toutes les parties du Canada, peut-on dire, nous est venue une abondante correspondance. Des milieux les plus divers aussi, politiques, sociaux, religieux.

La forme condensée qu'exige un programme ne permet pas d'y mettre toutes les explications qu'on voudrait. Plusieurs nous ont demandé la signification de tel terme, la portée exacte de telle formule. Un seul moyen était à notre disposition pour répondre à ces demandes. Publier à côté du programme les travaux qui lui ont donné naissance et qui en seraient le meilleur commentaire.

C'est ce qu'apporte cette brochure. On y trouvera d'abord quelques pages sur les abus du capitalisme tels qu'on les rencontre dans notre pays, puis une étude fouillée du remède que propose tout un groupe politique, la Co-operative Commonwealth Federation, enfin la pièce maîtresse, l'exposé assez approfondi de la doctrine sociale catholique ramassée dans les treize propositions de notre programme.

Nous offrons ce travail à tous les Canadiens désireux de restaurer l'ordre social au Canada, dans la justice et la charité.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

Pour la Restauration sociale au Canada

Le capitalisme et ses abus

Par M. Esdras MINVILLE

Professeur à l'École des Hautes Études commerciales

AU sens exact du mot, le capitalisme est un régime fondé sur la propriété privée et la liberté individuelle, dans lequel les hommes participent à l'activité économique, les uns par leur travail, les autres par leurs capitaux — le travail recevant sa rémunération sous forme de salaire, et les capitaux, sous forme d'intérêt ou de dividende. En soi, le régime n'offre rien d'illégitime, d'intrinsèquement mauvais. Au contraire, et à la condition, comme dit S. S. Pie XI, « d'être organisé selon la justice », c'est même le régime le plus propre à assurer l'épanouissement de la vie économique, support de la vie intellectuelle et morale et de la vie sociale.

Mais la définition ci-dessus correspond-elle exactement au capitalisme comme l'entend le monde contemporain ? Les abus ne l'ont-ils pas quelque peu défiguré ? Selon Valensin¹, le capitalisme comme on le pratique aujourd'hui est « un régime dans lequel ceux qui possèdent l'argent se subordonnent tous les autres et assument en quelque sorte la direction de la vie humaine ». En d'autres termes, c'est un régime caractérisé par le rôle prépondérant du capital-argent, par une organisation de la production qui octroie au capital une influence dominante et même exclusive dans la direction des entreprises et de la vie économique en général.

1. *Traité de Droit naturel*, vol. II.

Comment en est-on arrivé à cette conception déformée, étroite ? Les caractéristiques du capitalisme contemporain, que nous venons d'énumérer, indiquent assez l'origine des abus qui ont fait d'un régime légitime en soi, un régime vicieux dans son application. Le capitalisme s'est inféodé au libéralisme économique, il s'est accroché aux postulats fondamentaux de la théorie libérale, à savoir : priorité absolue de l'intérêt personnel comme mobile de l'activité économique ; existence de lois naturellement productrices d'équilibre, d'harmonie sociale ; prééminence de la liberté comme principe de prospérité et de civilisation.

Guidé par ces postulats soi-disant intangibles, il s'est élancé à la conquête d'un monde où les grandes découvertes appliquées à l'industrie et aux transports étaient en voie de transformer de fond en comble le régime de la production. Pouvait-il ne pas verser dans les multiples abus qu'on lui reproche aujourd'hui et qui sont en fait responsables pour une large part de la crise actuelle ?

Que la participation du capital à l'activité économique soit nécessaire, surtout de nos jours, quoi de plus évident ? Que le capital engagé dans une entreprise ait droit à une équitable rémunération, il n'y a que les socialistes de toute marque à le contester, et ce n'est pas le moment d'entrer en discussion avec eux. Au surplus, que le capital faisant appel à la collaboration du travail rémunéré se réserve la direction de l'entreprise, rien encore là qui ne paraisse légitime, puisque, aussi bien, advenant insuccès, le capital serait perdu, cependant que le travailleur conserverait sa force de travail. Mais, encore, est-ce une question de mesure et d'équité. C'est justement à propos de la rémunération du capital et de la direction de l'entreprise que le capitalisme, inspiré du libéralisme économique, est tombé dans une erreur de principe et même de tactique dont procèdent tous ses abus. Investi de la direction des entreprises, le capital n'a voulu exercer cette direction qu'en

vue de son « avantage réel ou présumé, en estimant tout à la valeur de ce qui seul comptait à ses yeux, la valeur de l'argent ». Sans se demander s'il y aurait toujours équivalence entre le prix de vente et le pouvoir d'achat, si la production ne finirait pas par dépasser la consommation et ainsi par déséquilibrer tout l'organisme économique, il a fixé les prix en fonction du profit individuel, laissant au libre jeu de la concurrence le soin de les régulariser et ainsi d'adapter spontanément la production à la consommation. Perdant de vue la fin suprême de l'activité économique, il n'a voulu voir partout que profits à réaliser et que besoins à créer afin de réaliser de nouveaux bénéfices en travaillant à les satisfaire. De cette erreur initiale découlent toutes les autres.

Le premier abus du capitalisme libéral fut donc de méconnaître la véritable nature du travail, et ainsi de rendre extrêmement pénible, difficile, précaire une collaboration indispensable à l'activité économique: celle du capital et du travail. Selon la théorie libérale, le travail est un produit comme un autre, qui tombe, comme le blé et le coton, sous le coup de la loi de la concurrence. On doit donc l'évaluer à sa valeur commerciale, sans se préoccuper du caractère humain de celui qui le fournit. Cette erreur devait avoir pour conséquence, dans l'ordre des faits, la misère profonde et généralisée du monde des travailleurs, « misère imméritée » que dénonçait Léon XIII, et qui en définitive se retournerait contre le capitalisme lui-même, puisqu'elle ruinait le consommateur sur qui, par ailleurs, le capital comptait pour acheter ses produits et lui procurer les bénéfices convoités. Nous n'insisterons pas sur ce point, puisque aux oreilles de chacun d'entre nous résonne encore l'écho des luttes, toujours désastreuses et souvent haineuses, que tout au long du dernier demi-siècle le travail et le capital se sont livrées. La situation s'est un peu améliorée. Il reste cependant en-

core bien des préjugés à extirper, bien des idées fausses à redresser.

Nous venons de toucher en passant à deux autres abus du capitalisme qui, tout comme la méconnaissance de la véritable nature du travail, découlent de son âpreté au gain et de son adhésion sans retour aux principes libéraux. Nous voulons parler de l'excessive centralisation de la richesse entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'individus, et de l'organisation anarchique de la production. Disons immédiatement un mot de la première, nous réservant d'étudier l'autre un peu plus loin, à propos des exagérations du crédit.

« L'évolution économique au déclin du XIX^e siècle, écrivait Léon XIII, avait abouti à diviser toujours davantage la société en deux classes: d'un côté, une minorité de riches, jouissant à peu près de toutes les commodités qu'offrent en si grande abondance les inventions modernes; et de l'autre, une multitude immense de travailleurs réduits à une angoissante misère et s'efforçant en vain d'en sortir. » Si, ainsi que nous l'écrivions plus haut, la situation du travail s'est quelque peu améliorée depuis Léon XIII, il faut bien admettre que la richesse n'a pas cessé pour autant de se concentrer entre les mains d'une minorité de plus en plus réduite d'individus qui jouissent ainsi d'un pouvoir en quelque sorte discrétionnaire sur la vie économique et sur la multitude des moins pourvus et des déshérités. En reconnaissant au capital le droit d'association — droit qu'au nom de la liberté individuelle il déniait aux travailleurs — le libéralisme économique laissait aux capitalistes toute liberté d'user et d'abuser de leur puissance. En effet, dès que l'on reconnaît aux détenteurs de l'argent la liberté de s'associer par la mise en commun de leurs capitaux — liberté indiscutable en soi, et, au surplus, rendue jusqu'à un certain point nécessaire par l'extrême expansion des entreprises — on leur recon-

naît du même coup la liberté d'étendre en quelque sorte indéfiniment leur association, même jusqu'à englober les concurrents, même jusqu'à supprimer la loi de la concurrence, régulateur suprême de l'organisme économique-libéral. Dès lors qu'on n'oppose à l'exercice du droit de propriété aucune limite et qu'on attribue au capitaliste la faculté de grossir indéfiniment son avoir et de mobiliser entre ses mains, s'il en a la force, le commandement d'une ou de plusieurs branches de l'industrie, du commerce et de la finance.

En fait, c'est ce qui s'est produit. Le jeu des associations directes ou indirectes, des ententes tacites ou expresses, volontaires ou contraintes, a donné naissance à une foule d'entreprises géantes, aux tentacules innombrables: trusts, cartels, intégrations, concentrations horizontales ou verticales, qui toutes tendent à s'assurer le monopole, l'action exclusive dans leurs domaines respectifs, sans négliger l'empiétement sur les domaines voisins. Le même jeu de rapprochements, de groupements, de raccrochements a fini par canaliser vers un nombre de plus en plus restreint de portefeuilles la plus forte partie des fruits de la production, par mobiliser entre les mains d'un petit nombre d'accapareurs, n'obéissant à d'autres règles que l'attrait du gain, la plupart des commandes de l'activité économique. Triomphe de la ploutocratie, règne des plus forts, c'est-à-dire des plus riches.

Il suffit de jeter un regard autour de soi pour voir s'accomplir ce que nous venons de décrire. Les mêmes hommes cumulent les mandats d'administration, siégeant à des vingtaines, jusqu'à des centaines de conseils différents (en apparence du moins, car nul ne peut dire si quelques fils cachés ne les relie entre eux), procèdent à des accaparements méthodiques qui les hissent au commandement suprême de la vie économique. Faut-il signa-

ler ici, à titre d'exemple, l'extraordinaire influence des trusts dans notre province — vastes entreprises agissant dans des domaines apparemment sans relation, mais qui se confondent néanmoins par les sommets dans la même poignée d'individus, à qui ils obéissent au doigt et à l'œil ?

Une si excessive centralisation de la richesse devait presque fatalement prêter à un autre abus gros de conséquences pour la société: l'influence occulte des puissances d'argent sur les pouvoirs publics. Quand on domine la vie économique, il est presque impossible de ne pouvoir dominer en même temps la vie politique, car de cette dernière domination dépend le paisible exercice de la première. Et les capitalistes dictateurs sont trop prudents, en vérité, et trop habiles, pour ne pas mettre tous les atouts dans leur jeu.

A la dictature des pouvoirs politiques on parvient de plusieurs manières, entre autres par l'élection des chefs politiques aux conseils d'administration des grandes entreprises industrielles, commerciales, financières, par les souscriptions aux caisses électorales, ces deux moyens assurant l'action directe sur les groupes politiques, et par l'asservissement de la presse, qui agissant sur l'opinion influence indirectement la politique elle-même. Inutile d'insister sur la distribution des mandats administratifs et les souscriptions électorales, comme moyen d'action sur les pouvoirs: c'est le fil d'argent à la patte des chefs de partis et de tous leurs auxiliaires, grâce auquel on contrôle et commande chacun de leurs mouvements. Quant à la presse, c'est en régime démocratique le grand instrument d'action sur « l'opinion », laquelle, affirme-t-on, dicte la politique. Directement, par l'achat d'actions de leur capital, indirectement par des contrats d'impression ou de publicité, financiers et entrepreneurs de toute marque soumettent les journaux à leur sujétion, s'en font des dé-

fenseurs, des propagandistes aux mille voix, toujours heureux de chanter louange contre espèces sonnantes.

Dictateurs des partis politiques et de l'opinion, les puissances d'argent peuvent ainsi orienter la politique à leur gré. Ou bien, on engage l'État dans un nationalisme outrancier qui, fermant la frontière aux productions étrangères, oblige le consommateur à payer des prix majorés et disproportionnés même à son pouvoir d'achat. (Combien payons-nous les cotonnades au Canada?) Ou bien, on oriente la politique dans le sens de l'impérialisme économique, poussant à des conquêtes lointaines, engageant même l'État dans des aventures où sont exposés non seulement les biens, mais jusqu'à la sécurité et la vie de leurs administrés. Et cela, il va sans dire, sans le moindre souci de la justice sociale, de la justice tout court. Relisons, par exemple, l'histoire de la pénétration des États-Unis aux Antilles et en Amérique du Sud, l'État américain couvrant de sa haute protection la main-mise dénuée de tout scrupule de trusts ressortissant à sa juridiction sur les ressources naturelles, le commerce, la vie économique de pays en voie d'organisation.

Mais c'est avant tout sur la politique intérieure que s'exerce la dictature des puissances d'argent, exigeant au besoin le bouleversement de la législation, imposant les lois d'exception que les trusts jugent nécessaires à la préservation de leurs privilèges ou au succès de leurs entreprises, allant même jusqu'à faire légaliser par les parlements des actes accomplis en marge de la loi et en contrevention du droit.

Ainsi protégés contre l'intervention des pouvoirs publics qu'ils dominent et contre les dénonciations de la presse qu'ils gouvernent, les maîtres de la finance et des affaires peuvent tramer en paix leurs fructueuses « combinaisons », procéder en toute sécurité au tripotage des fonds qu'un public mal averti ou faussement conseillé par

des journaux asservis confiés à leur administration. Rien d'étonnant si, dans ces conditions, l'un des pires abus du capitalisme contemporain soit l'usure — non pas l'usure sordide, qui se cache dans quelque officine malodorante, mais l'usure à façade d'honnêteté, pratiquée dans les limites de la loi, grâce au jeu compliqué à dessein d'opérations de finance préparées dans le silence inspirateur de luxueux cabinets de travail. On affirme — et cette affirmation n'a jamais été démentie parce qu'elle s'appuie sur des données précises — que certaine grande entreprise canadienne verse un dividende annuel de 70 p. c. sur un capital remboursé quatre fois. Le plus grippe-sous des usuriers du Moyen Age a-t-il jamais rêvé autant ?

Et comment en arrive-t-on à effectuer sur le consommateur d'aussi lourds prélèvements sans provoquer l'émeute, déchaîner la révolte ? Les procédés sont nombreux, ils varient selon les circonstances. Le plus largement pratiqué, c'est la surcapitalisation et le mouillage des valeurs. Est-il besoin d'exemples ? La même entreprise dont il est question ci-dessus serait parvenue, par le simple jeu de fractionnements successifs, à gonfler le prix de ses actions de cent dollars au début, à plus de deux mille dollars aujourd'hui, et cela, nous le répétons, tout en remboursant quatre fois dans l'intervalle la mise de fonds initiale. En d'autres termes, le capitaliste qui aurait acheté il y a une trentaine d'années une action de cent dollars de cette entreprise détiendrait aujourd'hui quarante-cinq actions d'une valeur, au prix du marché, de plus de deux mille dollars, et cela, non seulement sans avoir eu à verser un seul sou additionnel, mais après avoir encaissé en argent quatre fois sa mise de fonds sans compter les dividendes. Le consommateur rémunère donc ainsi à 70 p. c. par année un capital quatre fois remboursé. Quel prêteur sur gages effectue d'aussi fructueuses opérations ? Pourtant, aux yeux du public, grâce à la multiplication des

titres de capital, l'actionnaire n'encaisse que le profit tout à fait bénin de \$1.50 par action. La plupart des réorganisations financières effectuées au cours des années de soi-disant prospérité n'avaient d'autre objet que de camoufler ainsi des bénéfices excessifs, tout en refiletant au public, contre argent sonnante, des titres gagés sur un actif dilué dans la proportion même de la multiplication des titres.

On connaît la manœuvre. Rappelons tout d'abord que les grandes entreprises sont affaire de crédit. Dans l'entreprise individuelle ou familiale d'autrefois, l'entrepreneur, engageant son argent ou l'argent de sa famille, était tenu à une vigilante prudence. Nos grandes associations de capitaux engagent l'argent des autres. Leur organisation devient affaire de titres, de valeurs mobilières représentant une fraction donnée du capital engagé. De plus, pour faciliter le tripotage des fonds, on a supprimé la valeur nominale des titres, qui deviennent ainsi une participation en quelque sorte indéterminée à l'entreprise. L'actionnaire partage dans les bénéfices, non pas en proportion du capital versé, mais en proportion du nombre d'actions qu'il détient. Or le marchand de crédit, en l'occurrence le marchand de valeurs mobilières, comme n'importe quel autre marchand, cherche son bénéfice. Il ne manque pas d'en prélever de copieux sur chacune des émissions qu'il place.

Supposons maintenant une entreprise capitalisée à \$1,000,000, capital réel. Elle rapporte du 25 p. c. net — bénéfice excessif. Un capitaliste convaincu de son rôle social songerait à abaisser ses prix, de façon à ramener à une limite raisonnable la rémunération de son capital. Le capitaliste chercheur de gain songe plutôt à dissimuler ses profits. Les affaires marchent rondement. Le public, « travaillé » par la presse asservie, accorde aux maîtres de la finance et des affaires une confiance proche de la

dévotion. Les courtiers pullulent, en quête de valeurs à placer, c'est-à-dire de gros bénéfiques à encaisser. Pourquoi ne pas capitaliser sur la *base de ses profits* l'entreprise que nous venons de supposer et refiler au public les nouveaux titres ? Deux personnes sont intéressées à l'opération, intéressées à majorer la capitalisation nouvelle : le vendeur — car c'est bien d'une vente qu'il s'agit — désireux d'encaisser la plus forte somme possible ; l'acheteur, c'est-à-dire le courtier, désireux lui de disposer du plus fort volume possible de titres. Il suffit d'évaluer l'achalandage à un chiffre qui prévienne toute méfiance et d'ajuster les bilans — la comptabilité à toute sorte de complaisance ! Du jour au lendemain, une entreprise capitalisée à un million qu'elle rémunère trop largement est capitalisée à quatre ou cinq millions. Les titres primitifs, correspondant à un actif réel, sont remplacés par des titres nouveaux, quatre ou cinq fois plus nombreux et correspondant à un actif dilué dans la même proportion. Le premier propriétaire a encaissé quatre ou cinq fois son capital, le courtier a réalisé une fortune, et le public a donné son argent avec enthousiasme.

Advienne un fléchissement de la demande et des prix, comment l'entreprise surcapitalisée fera-t-elle face à ses obligations ? Elle pourrait rémunérer son capital réel, elle ne saurait rémunérer un capital fictif trois ou quatre fois trop élevé. C'est la faillite ou la réorganisation — c'est-à-dire l'abaissement à un niveau normal de la capitalisation, donc, pour les détenteurs de titres nouveaux, la perte de la moitié, même des trois quarts de leur mise de fonds.

Or, cet abus du crédit, cette exploitation de la confiance d'un public dont on s'efforce, grâce à la complaisance intéressée de la presse, de fausser le jugement, a une double conséquence : 1° l'accélération anarchique de la production ; 2° l'abus de la spéculation en bourse ou l'agiotage érigé en mode unique d'activité.

Le capitalisme voué à la loi du gain et soumis au libre jeu de la concurrence incline naturellement à accélérer la production. Il a cherché d'abord à compenser les effets de la concurrence par l'abaissement des salaires. Mais le travail s'est organisé. La concurrence tendant à réduire sans cesse le bénéfice sur l'unité, il a fallu accroître le débit, accélérer la production. Les entreprises ont grandi, faisant appel à des capitaux de plus en plus considérables, donc jetant sur le marché des liasses de plus en plus volumineuses de titres. A la soif de gain du capitaliste s'est ajoutée celle, non moins âpre, du courtier. D'où les abus du crédit dont nous venons de parler. Pour soutenir la concurrence d'une part, et, d'autre part, pour rémunérer la masse sans cesse grandissante de capitaux réels ou fictifs, il a fallu accélérer en quelque sorte doublement la production. Le résultat ? On le connaît, c'est l'écrasement du marché, la crise de surabondance, plus douloureuse que les famines d'antan.

C'est, en raccourci, l'histoire, la triste histoire, de notre industrie du papier. Des entreprises suroutillées et surcapitalisées à l'époque de la grande demande et des hauts prix, ont envisagé tout à coup, par suite du fléchissement du marché, la perspective de ne pouvoir plus utiliser tout leur outillage et rémunérer leurs capitaux. Or le capitalisme n'accepte pas en principe que le capital engagé ne rende pas — c'est une de ses erreurs fondamentales : il ne veut pas accepter le risque du jeu. Il a fallu accélérer la production, produire non plus pour un marché arrivé au point de saturation, mais pour un marché à venir — donc accumuler des stocks dans l'espoir fallacieux que le marché, se relevant bien vite, les absorberait. En fait, et on aurait dû y penser, les stocks ont hâté l'écroulement du marché et poussé les entreprises suroutillées et surcapitalisées à la faillite, ou à la réorganisation sur une nouvelle base financière comportant l'élimination de l'excès

de capital, donc le « nettoyage » des épargnants qui y avaient engagé leur avoir. L'histoire du papier, c'est celle de la plupart des grandes entreprises qui à l'heure actuelle envisagent la faillite comme une éventualité prochaine.

La deuxième conséquence de l'abus du crédit, c'est la spéculation généralisée, l'agiotage érigé en mode presque exclusif d'activité. La multiplication des titres a pris une telle ampleur qu'elle a fait de la Bourse, en quelque sorte, l'organisme central de la vie économique. Un moment vint où la multitude se porta vers la Bourse, plaçant en elle tous ses espoirs. Pour arriver à l'aisance, parvenir à la richesse, le travail et l'épargne n'étaient plus, pour un immense public, que des moyens désuets, indignes d'attention. L'idéal, c'était le coup de téléphone qui vous assurait mille ou cent mille dollars du jour au lendemain.

Nous avons dit un mot de l'excessive centralisation des richesses, du cumul par une petite poignée d'individus des mandats d'administration. Il arrive en effet ceci que le même homme siège au conseil d'administration à la fois d'une ou de plusieurs grandes industries, d'une grande banque et d'une puissante maison de courtage — non seulement y siège, mais y commande en maître. De ces divers côtés lui arrivent les profits qu'il convoite. Son intérêt comme industriel, c'est d'accroître la production; son intérêt comme banquier, c'est de prêter le plus possible; son intérêt comme courtier, c'est de vendre une masse sans cesse croissante de titres. Dès lors tout s'enchaîne. Les industries se surcapitalisent pour aider le courtier; la banque multiplie les avances pour favoriser les opérations de bourse; et le courtier s'efforce de faire grimper la cote afin d'attirer le public et d'effectuer le plus d'opérations possible. D'où les *pools* et les syndicats, d'où l'action préparée dans les coulisses et qui a pour objet de

pousser la cote dans un sens ou dans l'autre selon les besoins du moment. D'où aussi ces campagnes de presse apparemment innocentes, inspirées même de bons motifs, en réalité tendancieuses et intéressées. Et puis, un moment vient où sous le poids même de ses excès la Bourse croule. Ses manieurs échappent au désastre, car s'ils ne l'ont pas préparé, ils l'ont vu venir. Le public, berné, perd sa mise. Si le capitalisme doit se régénérer, il devra commencer par assainir, par nettoyer son marché des valeurs mobilières.

* * *

Le capitalisme n'a rien en soi qui contredise la morale. Ce qui l'a gâté, profondément ébranlé, ce sont les abus. La loi du gain n'est pas la loi essentielle de la vie économique. La liberté est nécessaire, mais il ne faut pas la confondre avec la licence. Les lois économiques existent, mais elles n'ont pas la priorité sur la justice. Le capitaliste a mieux à faire que d'entasser des richesses. Il a un rôle social à jouer. Si un jour il le comprend, la prospérité et la paix régneront dans le monde.

La « Co-operative Commonwealth Federation »

Par le R. P. Georges LÉVESQUE, O. P.
Professeur de Sciences sociales au scolasticat d'Ottawa

LE 1^{er} août 1932 se formait à Calgary un nouveau groupe politique canadien: la Co-operative Commonwealth Federation ou, selon les abréviations à la mode, les Co-Ops ou la C. C. F.

D'après les déclarations mêmes de son chef, M. Woodsworth, député travailliste de Winnipeg, ce parti aurait obtenu l'adhésion des « associations agraires dans les trois provinces de l'Ouest et dans l'Ontario » ainsi que celle « des sociétés politiques d'ouvriers, depuis la Colombie Anglaise jusqu'à Montréal ¹ ». A son tour Miss Macphail, également députée et membre de la C. C. F., nous fait connaître l'affiliation du parti socialiste de la Colombie Anglaise et celle de certains groupes qu'on pourrait appeler les groupes de mécontents. La chose vaut la peine d'être signalée. L'organisation, dit-elle, « ne se limite pas à des cultivateurs et à des ouvriers, mais elle comprend également les nouveaux groupes de ceux qui ne réussissent plus en affaires, dans les professions et dans les petites industries ² ». Notons enfin que le 7 décembre dernier, à Toronto, l'assemblée des pasteurs de l'Église Unie a adopté « un programme semblable à celui de la C. C. F. ». Ce sont là ses propres termes ³.

1. *Débats de la Chambre des Communes* (version fr. non rev.). Vol. LXIX, p. 1796. Voici les noms de quelques-unes de ces associations agraires et ouvrières: United Farmers of Alberta, U. F. of Ontario, U. F. of Canada (Sask. Section), Independent Labor Party of Manitoba, Farmer-Labor Party of Saskatchewan, Canadian Labor Party of Alberta, Canadian Brotherhood of Railway Employees, etc.

2. *Débats*, p. 1802, 1803. (A moins d'indication contraire, c'est toujours le volume LXIX que nous citons.)

3. *Débats*, p. 2072.

La C. C. F. agit vraisemblablement de concert avec une société appelée la Ligue de Reconstruction sociale. Remarquons immédiatement que M. Woodsworth est à la fois président du parti coopératiste et président d'honneur de ladite Ligue. Cette dernière est une association publique d'hommes et de femmes, fondée au cours de l'année 1931 et composée en majeure partie d'intellectuels. On nous affirme que plusieurs personnalités de nos centres universitaires, notamment de Toronto et du McGill, en font partie. La Ligue semble bien avoir les mêmes visées que la C. C. F., sans toutefois entretenir de relations officielles avec elle. Mais nous savons pertinemment qu'elle se charge d'élaborer, de lui fournir les principes dont elle a besoin et aussi de les répandre dans le peuple par des conférences et des publications, tandis que le parti, lui, essaie d'agir directement sur le gouvernement.

Nous voici donc en présence d'un nouveau mouvement politique et social. Mérite-t-il d'attirer notre attention ? Nous le pensons, et nous ne sommes pas du tout de l'avis de ceux qui le trouvent peu sérieux et le croient condamné à mourir d'inanition sous les regards dédaigneux des autres partis. Son importance s'impose. Ses chefs sont des hommes très intelligents, très actifs et bien décidés, qui préparent leur campagne depuis des années. Il possède déjà un peu partout des comités de propagande et d'organisation actifs et bien établis. Présentement, il compte environ quatorze membres en Chambre et les adhésions reçues jusqu'ici révèlent son influence grandissante sur le peuple. Enfin, et surtout, il présente à une foule qui souffre depuis longtemps les plus dures privations, qui commence à s'impatienter et à désespérer des vieux partis jusqu'ici impuissants à la soulager, il présente à cette foule un programme qui a tout l'attrait de la nouveauté, qui se résume en quelques formules simplistes et claires, qui promet à brève échéance remède à tous les maux et qui

du reste contient beaucoup de bonnes choses. Il serait bien étonnant que cette foule, impulsive comme toutes les foules, ne fût pas tentée de se tourner en bloc vers la nouvelle espérance.

Il importe donc de bien juger, et le plus tôt possible, un mouvement qui a, ou du moins peut avoir sous peu une si grande importance, afin de savoir s'il convient de le laisser se développer librement ou s'il faut le combattre comme une déviation ou un danger. Nos concitoyens et principalement nos fidèles ont besoin d'être éclairés sur ce point pour éviter, s'il y a lieu, l'égarément loin du salut temporel et spirituel. Que faut-il donc penser de ce mouvement au point de vue catholique ? Voilà la question à laquelle on nous a demandé de répondre.

Avant de nous prononcer, nous tenons à bien faire remarquer que nos jugements ne doivent pas être considérés comme définitifs, pour la bonne raison que nous sommes en présence d'un parti en formation et dont la doctrine n'est encore ni bien précise ni bien fixée. Nous nous bornerons donc à juger la C. C. F. actuelle et les tendances qu'elle nous a manifestées jusqu'ici, sans pour autant engager l'avenir. Plus tard... nous verrons.

On accuse ce mouvement d'être socialiste et, de fait, certains de ses dirigeants se réclament eux-mêmes volontiers du socialisme. M. Woodsworth déclare nettement que la C. C. F. est une organisation « fondée sur des principes franchement socialistes ¹ ». Pour nous catholiques, comme tels, l'unique question est de savoir si ce parti prône un socialisme qui tomberait sous les condamnations de *Rerum novarum* et de *Quadragesimo anno*. Car il y a socialisme et socialisme. Il y a le socialisme mitigé des travailleurs d'Angleterre que S. Ém. le cardinal Bourne

1. Déclaration faite dans la circonscription d'York-Ouest et rapportée par le *Toronto Star* du 9 décembre 1932.

n'a pas cru devoir réprover¹, et il y a le socialisme pur de Belgique et de France que l'Église a formellement condamné.

On connaît les trois grands vices qui caractérisent le véritable socialisme censuré par l'Église: la lutte violente des classes, la suppression de la propriété privée par la socialisation excessive des biens et enfin la conception matérialiste de la société. Et notons bien qu'un seul de ces faux principes suffit à rendre condamnable n'importe quel socialisme, si légitime qu'il paraisse par ailleurs. Que pense donc la C. C. F. sur chacun de ces trois points?

I

LA C. C. F. ET LE RECOURS A LA FORCE OU A LA LUTTE VIOLENTE DES CLASSES

Il faut tout d'abord noter que les Co-Ops protestent vivement contre l'accusation qu'on leur fait d'être une organisation communiste relevant de Moscou. Leurs déclarations sur ce point sont très fréquentes et bien formelles; ils disent n'avoir absolument rien à faire avec les associations soviétiques du Canada, assurant même que souvent, dans les campagnes électorales, ils ont eu à lutter contre des candidats communistes. « La C. C. F. n'a aucune liaison avec Moscou, absolument aucune », affirme M. Woodsworth². « Nous n'avons pas, et n'avons jamais eu affaire à Moscou. Nous ne prenons pas d'argent, nous ne prenons pas d'ordres de Moscou », reprend Miss Macphail³.

Très bien, acceptons leur témoignage; nous n'avons aucune raison valable de le refuser. Admettons donc qu'ils sont indépendants de Moscou, mais non sans leur re-

1. En fait, ce socialisme anglais, laissant de côté plusieurs principes fondamentaux et antichrétiens de l'École Socialiste, n'est pas un véritable socialisme.

2. *Débats*, p. 1797.

3. *Débats*, p. 2335.

procher de se montrer trop sympathiques au régime russe. M. Woodsworth a pris la peine d'aller lui-même sur les lieux contempler les résultats de l'expérience soviétique et, à son retour, il n'a pas craint de les vanter avec exagération dans les journaux et même dans ses discours en Chambre¹. De plus, lui et son groupe sont intervenus en faveur des communistes récemment arrêtés en Ontario, et le contenu des discours qu'ils ont prononcés lors de la discussion sur l'article 98 nous révèle jusqu'où pourrait aller leur tolérance à l'égard des gens de l'Internationale rouge². Cette tolérance, qui va parfois jusqu'à la bienveillance, manifeste tout de même peu de souci et de respect pour la primauté du spirituel et de l'ordre.

Tout en se montrant sympathiques à Moscou, les Co-Ops seraient donc bien indépendants de Moscou. Cependant il reste une autre question. La C. C. F. ne représenterait-elle pas un socialisme autonome, mais qui prêcherait quand même comme le communisme russe le recours à la force, à la lutte des classes, à la révolution? Pour répondre d'une façon précise à cette importante question, nous poserons deux conclusions:

1° En principe la C. C. F. se propose d'arriver à ses fins par des moyens constitutionnels et pacifiques, et elle ne considère pas la méthode violente comme la manière normale de réaliser sa réforme.

Voici en effet ce que dit une feuille chargée de nous présenter le programme de Calgary: « *The C. C. F. is a lawful organisation seeking its ends by democratic political methods. It does not advocate or make use of force...* » Et en proposant sa fameuse résolution à la Chambre, le 1^{er} février, M. Woodsworth déclarait: « Notre groupe est décidé à atteindre le but qu'il a en vue par des méthodes pacifiques et tout en respectant l'ordre public³. » « Je

1. *Débats*, p. 1858, 1860, etc.

2. *Débats*, p. 2231 et seq.

3. *Débats*, p. 1798.

n'ai jamais été pour la violence et je n'y crois pas plus aujourd'hui que dans le passé », ajoutait Miss Macphail ¹. Presque tous les discours des Co-Ops contiennent de semblables protestations. Soit, acceptons encore leur témoignage et reconnaissons avec eux qu'en principe ils ne sont pas pour le recours à la force. Mais, par contre, et voici notre deuxième conclusion:

2° Nous craignons que ce ne soit pas là chez eux un principe absolu, qui irait jusqu'à exclure totalement et toujours la lutte violente. Que le recours à la force ne soit pas pour eux le moyen normal d'accomplir leur réforme, d'accord une fois de plus; mais nous sommes incliné à croire qu'ils l'admettraient comme moyen exceptionnel, avec regret tant qu'on voudra, mais ils l'admettraient quand même, si jamais la violence devenait l'unique moyen de réaliser leur projet. On ne peut parcourir leurs discours sans éprouver cette appréhension. C'est l'idée qui se dégage naturellement, semble-t-il, de l'ensemble de leurs affirmations.

Qu'on pèse par exemple les quelques citations suivantes. Le 1^{er} février dernier, en Chambre, immédiatement après avoir affirmé ses intentions pacifiques, M. Woodsworth ajoute: « Il se peut que le recours à la force soit inévitable, oui, si certaines gens persistent dans leur attitude et si l'on refuse aux citoyens de ce pays le droit qu'ils possèdent d'exprimer leur opinion et le droit de vivre dans une certaine aisance... Si un grand nombre de gens prétendent que nous ne pouvons poursuivre notre œuvre constitutionnellement, et si l'on nous laisse entendre qu'il ne nous sera pas permis de le faire constitutionnellement, personne alors ne peut prédire ce qui se passera ²... » C'est presque un ultimatum; c'est comme s'il disait: Nous vous apportons un remède, il faut absolument que vous

1. *Débats*, p. 1803.

2. *Débats*, p. 1797.

l'acceptiez. Nous allons commencer par essayer de vous le faire prendre de bon gré, mais si vous résistez, vous serez obligés de l'avalier de force. Je sais bien que pour tenter d'éviter l'accusation d'être révolutionnaire, M. Woodsworth a fait remarquer ensuite que la violence inévitable sur laquelle portait sa menace ne serait pas le fait de lui-même ni de son groupe, mais l'œuvre de forces révolutionnaires étrangères à eux. Échappatoire, nous semble-t-il; comment soutenir sérieusement qu'en dehors de la C. C. F., le peuple canadien soit si mûr pour la révolution ?

D'ailleurs, si celle-là ne suffit pas, voici d'autres citations qu'il serait plus difficile encore d'interpréter dans un sens pacifique. A Saskatoon, l'an dernier, M. Woodsworth disait: « Or, comment allons-nous acquérir ce pouvoir ? Pour moi, c'est une question d'ordre pratique. Il y a des gens dans nos organisations ouvrières, de même que dans les associations d'agriculteurs, qui prétendent que la seule chose à faire, aujourd'hui, est d'acquérir ce pouvoir par la force, par le recours aux armes, ou la violence, ou quelque chose dans ce genre. Bien entendu, depuis que le gouvernement fédéral a mis tant d'ardeur à supprimer ceux qui préconisent le recours à la force, cette opinion n'a pas été aussi ouvertement exprimée. Néanmoins, il y en a qui croient consciencieusement et fermement que c'est le seul moyen d'atteindre notre but. Cela ne me scandalise pas autant que d'autres, car s'il est juste pour une nation d'en vaincre une autre par la force, il est juste également pour une classe d'en vaincre une autre par les mêmes moyens ¹. »

Et à Moose-Jaw, quelque temps auparavant: « Les autorités fédérales ont la haute main sur les troupes et les tribunaux, et le travail organisé ne pourra obtenir ce qu'il veut tant qu'il n'aura pas, de quelque manière, mis la haute main sur les troupes et les tribunaux ². »

1. *Débats*, p. 2082.

2. *Débats*, p. 2082.

Et à London récemment: « Nous devons nous grouper pour *imposer* ces changements. Il nous faut faire l'effort requis... Des gens nous rétorquent que c'est du socialisme, du bolchévisme. C'en est peut-être. Qu'importe? Mais enfin quel est le maître en ce pays ¹? »

Nous sommes porté à donner à ces paroles de M. Woodsworth une interprétation d'autant plus pessimiste que le passé et la mentalité de cet homme semblent nous y autoriser. Qu'on se rappelle en effet l'appui qu'il a accordé aux agitateurs révolutionnaires de la One Big Union en 1919. Et n'oublions pas qu'il est convaincu par ailleurs de la légitimité du recours à la force en pareilles circonstances. « On peut même dire quelque chose, affirme-t-il en 1932, pour la défense des gens qui essaient d'établir des réformes par des moyens violents ². » Et plus tard: « Je me contente de rappeler que le recours à la violence est souvent justifiable... Je dis donc que si la légitimité de l'usage de la force est reconnue par nos hommes éminents eux-mêmes et l'a été d'une façon si générale au cours des siècles, cela ressemble beaucoup à de la persécution d'édicter une loi qui permette la poursuite d'un certain groupe... simplement parce que ce groupe proclame la nécessité du recours à la force en certaines circonstances ³. »

Ajoutons que certains partisans de M. Woodsworth, M. MacInnis par exemple, pourraient adopter la méthode violente encore plus facilement que lui. Après avoir fait allusion à la lutte des classes « depuis le commencement du monde », lutte que continuent « les esclaves salariés du capitalisme », M. MacInnis dit: « Tous les progrès réalisés l'ont été au prix de bien du sang et des larmes... J'ai été frappé par le discours de l'honorable député de Labelle et son appel à la coopération entre les diverses

1. *Débats*, p. 1832.

2. *Débats*, vol. LXVIII, p. 2781.

3. *Débats*, p. 2232, 2233.

classes de la société et les différentes parties du pays. Mais la coopération est impossible entre les exploités et les exploités. Il n'y a pas de coopération entre le loup et l'agneau tant que celui-ci n'a pas été dévoré. Il n'y a pas de coopération entre les ouvriers et les patrons à cause de l'exploitation inhérente au système¹...» Donc, que l'agneau se hâte de dévorer le loup s'il veut se préserver! Nous voilà bien près des principes révolutionnaires de Marx.

Une autre considération. Même si la C. C. F. ne voulait pas du tout de la violence à titre de moyen exceptionnel, pourra-t-elle empêcher que son mouvement n'y conduise presque fatalement? Il est bien dangereux, en effet, en pareille période de crise, de ne parler au peuple que de ses droits méprisés et des fautes des classes dirigeantes, d'avoir sans cesse à la bouche des déclamations violentes contre les exploités de la foule, de parler sans cesse d'une révolution qui devra fatalement s'accomplir. Sans doute, on a soin de spécifier qu'il ne s'agit que d'une « révolution mentale, pacifique », mais on parle tout de même continuellement de révolution, et cela est dangereux. Le peuple pourrait bien finir par se soulever, et alors comment la C. C. F. réussirait-elle à contrôler ce soulèvement, elle qui n'a pas soin de mettre à la base de son action des principes spirituels et moraux bien fermes et bien efficaces? Ses dirigeants seront débordés et ce sont les plus violents qui, probablement, deviendront les maîtres de la situation. L'histoire nous fournit tant d'exemples de ce genre.

Pour résumer notre pensée sur ce premier point de la lutte violente des classes, nous croyons que la C. C. F. rejette la violence comme moyen ordinaire d'arriver à ses fins, mais qu'elle pourrait bien s'en servir exceptionnellement, ou y aboutir fatalement comme à une conséquence naturelle de son action sur le peuple.

1. *Débats*, p. 1846.

II

LA C. C. F. ET LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Il est assez difficile de savoir ce que les Co-Ops pensent au juste de la propriété privée. D'une part, quelques-uns semblent affirmer qu'ils ne veulent pas attaquer le principe de la propriété personnelle, et d'autre part on trouve dans leur programme des clauses qui nous paraissent l'atteindre gravement. Ils se proposeraient seulement de limiter le principe de la propriété. Quand on voit qu'ils le restreignent un peu fort, et qu'on leur demande jusqu'à quel point ils veulent aller, ils répondent qu'ils ne savent pas trop, qu'ils décideront cela selon les circonstances. D'ailleurs, tous les partisans de la C. C. F. ne semblent pas avoir la même opinion sur ce point; il y a des modérés et des extrémistes.

M. Coldwell, chef du groupe agraire-travailleiste de la Saskatchewan, et probablement M. Williams, président des Fermiers-Unis du Canada (section Saskatch.), ainsi que M. MacInnis, avec son parti socialiste, représentent l'opinion extrémiste. Eux seraient plutôt pour l'abolition de toute propriété privée. Écoutez M. Coldwell parlant de leur plan d'économie dirigée: « Un tel plan comporterait l'abandon du système de l'initiative privée. Il nous faut agir d'après un plan qui rejette toute idée de propriété. Les profits et la propriété doivent disparaître... Nous n'arriverons à rien tant que nous n'aurons pas détruit ces choses ¹. »

Cependant nous croyons que l'ensemble de la Fédération n'admet pas, pour le moment du moins, un tel extrémisme. Mais nous trouvons quand même que sa politique socialisante ne peut manquer de porter une atteinte grave au droit de propriété privée. M. Woodsworth lui-même semble de notre avis quand il dit: « Je reconnais que

1. *Regina Leader*, 23 décembre 1932, compte rendu d'un discours.

plusieurs objectent que notre programme peut empiéter sur le principe de la propriété privée. C'est peut-être vrai, mais je dirai que ce dernier a été exagéré sans raison... Ma maison est propriété individuelle, fort bien; les choses dont je me sers sont propriété individuelle, fort bien; mais le principe de la propriété privée n'aurait jamais dû s'appliquer aux machines utilisées pour la production moderne ¹... » Et plus loin: « Je conviens que cette politique ne se pratiquera pas... sans que les théories présentes sur la propriété chancellent; mais cela s'impose à l'heure actuelle ². »

Comme on a pu le remarquer, M. Woodsworth veut bien nous concéder le droit de posséder privément une maison et les choses qui peuvent servir à notre usage individuel comme les meubles, la nourriture, les voitures, etc., et sans doute aussi un peu d'argent. L'article 3 du programme de Calgary laisse entendre la même chose en ajoutant la possession des terrains exploités. Et M. Garland, qui sur tous les points semble plus modéré que les autres, dit à son tour: « Il sera donné à chaque ouvrier et cultivateur de posséder sa maison et autres biens personnels ³. »

Mais tout le reste, d'après les programmes et les discours, c'est-à-dire tout instrument de production et de distribution, toute manufacture ou fabrique, toute entreprise de transport, tout magasin, toute banque, toute institution de placement de capitaux, toutes les ressources naturelles, etc., sera socialisé. D'après les Fermiers-Unis d'Alberta ⁴, la terre elle-même entrerait dans les instruments de production: ce qui irait contre l'article 3 du programme cité plus haut.

1. *Débats*, p. 1800.

2. *Débats*, p. 1802.

3. *Globe*, 1^{er} février, compte rendu d'un discours prononcé à Toronto. *Débats*, p. 2087.

4. *Débats*, p. 1796.

Selon la plupart des Co-Ops, il faudrait donc restreindre la propriété à la maison et à quelques biens d'usage personnel, y compris un peu de fortune. Mais notons que même ce peu de fortune pourrait être très lourdement taxé par des impôts sur le revenu et sur les héritages afin d'empêcher l'accumulation des richesses particulières¹.

Et ce faisant, ne vont-ils pas trop loin et ne risquent-ils pas, selon le mot du Pape, « de réduire tellement le caractère individuel du droit de propriété qu'ils en arrivent pratiquement à le lui enlever » ?

En effet, ne semble-t-il pas impossible de limiter à si peu de choses le droit de propriété sans nuire en même temps à sa fonction individuelle et à sa fonction sociale ?

La fonction individuelle du droit de propriété consiste avant tout à assurer une subsistance convenable à l'individu et à sa famille ainsi qu'à sauvegarder l'indépendance légitime de sa personnalité. Or, la socialisation à outrance qu'on nous propose ne conduirait-elle pas les citoyens, selon le mot de Léon XIII, à « une odieuse et insupportable servitude » vis-à-vis des régies d'État² ? Ne contrairait-elle pas le droit que chacun a de s'approprier les fruits de son travail et ne réduirait-elle pas trop fortement les possibilités d'aisance de chaque individu ?

Quant à la fonction sociale de la propriété privée, on sait qu'elle réside principalement en ce fait que la division des biens et la remise à chacun d'une part, qu'il doit faire valoir pour son propre bénéfice mais tout en respectant les droits du bien commun, constituent le meilleur moyen d'assurer à la communauté une vie économique prospère et paisible. Ce n'est pas le socialisme qui changera la *nature* humaine; le seul souci du bien commun ne suffira jamais à rendre les foules laborieuses et empresées. Elles ont besoin d'être *intéressées* pour faire bien

1. *Débats*, p. 1806, 1814, etc.

2. Qu'on s'en rende bien compte: quand le véritable socialisme demande le pouvoir, c'est la *liberté* des individus qui est en jeu. L'expérience l'a assez démontré.

et beaucoup. Or, cette fonction sociale de la propriété privée, ne serait-elle pas entravée elle aussi par la socialisation systématique de tous les instruments de production, car alors « le talent et l'habileté privés étant dépourvus de leur stimulant propre (l'intérêt personnel), les richesses communes seront taries dans leur source ¹ ».

Mais le grand point est celui-ci, et ici nous pouvons être encore plus catégorique: tout socialiser ainsi à priori, ce serait attenter à des droits naturels de propriété déjà existants et antérieurs à l'État. Ce serait enlever les manufactures, les entreprises, des mains de ceux qui les ont construites ou achetées et qui dès lors ont sur elles un droit naturel. Or, ces biens, on les enlèvera soit par confiscation, et alors on sera injuste, c'est clair. Soit par expropriation compensatrice; mais alors aussi on sera injuste. En effet, s'il est vrai que l'expropriation est légitime quand le bien commun l'exige (et l'on ne peut manquer d'invoquer cette raison), il faut savoir qu'elle ne l'est que dans la mesure où le bien commun l'impose et où elle devient l'unique moyen de servir ce bien commun. C'est pourquoi il ne faut pas se mettre à tout socialiser en masse, mais il faut poser le problème pour chaque cas en particulier. Or, manifestement, pour plusieurs des biens que les Co-Ops veulent socialiser en bloc, il y a, selon les enseignements pontificaux, un autre moyen possible et très louable de les faire servir au bien commun: c'est celui de les soumettre à un contrôle efficace des pouvoirs publics ² et à la direction de la profession organisée, tout en les laissant au régime de la propriété et de l'initiative privées. On atteindra ainsi le même but, le droit

1. *Rerum novarum*.

2. Au contrôle, et non à la gestion proprement dite des pouvoirs publics. Que voulez-vous? Le rôle propre du gouvernement, c'est de gouverner, c'est-à-dire contrôler, « diriger, surveiller, stimuler, contenir ». Être fabricant, marchand, fermier... cela ne peut lui convenir qu'accidentellement, et le moins souvent possible.

et les intérêts généraux étant saufs, tandis que la socialisation et l'expropriation que nous propose la C. C. F. constitueraient une violation du droit naturel de propriété.

Ne serait-il pas opportun de rappeler ici quelques-uns des grands principes de *Rerum novarum*: « Ce n'est pas des lois humaines, mais *de la nature* qu'émane le droit de propriété individuelle. L'autorité publique ne peut donc l'abolir. Elle peut seulement en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun... En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde... Il est juste que (l'individu et la famille) aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait tort à personne... La raison qui motive l'intervention des lois en détermine les limites: c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour remédier aux maux et écarter les dangers. Les droits doivent être partout respectés religieusement. L'État doit les protéger chez tous les citoyens, en prévenant ou en vengeant leur violation. »

Pour résumer et conclure ce chapitre sur la propriété, disons que nous sommes porté à croire que les doctrines même modérées de l'ensemble de la C. C. F. sont en opposition avec le principe légitime de la propriété privée.

III

LA C. C. F. ET LA CONCEPTION MATÉRIALISTE DE LA SOCIÉTÉ

Il semble bien que nous devons reprocher à la C. C. F. d'avoir, sinon en principe du moins en fait, une sociologie matérialiste. Et voici, dans ses grandes lignes, le raisonnement qui nous conduit à cette conclusion.

Selon leurs propres témoignages, les Co-Ops veulent travailler à l'avènement d'un « nouvel ordre social ».

Ils doivent donc nous apporter un programme social complet, un programme pleinement et véritablement conforme à la nature et au but de la société humaine, un programme qui organise les hommes non seulement en fonction des biens matériels mais surtout en fonction des biens spirituels, enfin un programme vraiment politique dans le sens le plus élevé du mot.

Or les Co-Ops ne nous présentent qu'un programme économique, c'est-à-dire un programme politique tronqué, pour ne pas dire faussé; leur nouvel ordre social n'est établi qu'en fonction des biens matériels.

C'est pourquoi nous nous croyons justifiés de conclure que ce programme repose pratiquement sur une conception matérialiste de la société.

Et maintenant reprenons, une à une, les propositions de ce raisonnement afin de mieux voir l'exactitude de chacune et mieux saisir la force probante de leur enchaînement.

Que les Co-Ops prêchent l'avènement d'un nouvel ordre social, il suffit de lire leurs manifestes et leurs discours pour s'en convaincre. Le programme de Calgary se présente comme un « *challenge to the existing social order* » et il réclame des « *radical political and economic changes* ». « La question est de savoir si maintenant nous sommes disposés à établir un ordre social¹ », dit Miss Macphail à la Chambre, après avoir parlé à Toronto de la nécessité d'une « révolution... mentale ». M. Garland parle à son tour « d'inaugurer par des méthodes constitutionnelles légales un nouvel ordre spécial² ». M. Woodsworth enfin propose une « révolution complète de notre structure économique et sociale ». Et c'est justement parce qu'ils veulent édifier un nouvel ordre social qu'ils s'unissent pour former un nouveau parti *politique*.

1. *Débats*, p. 1807.

2. *Débats*, p. 1818.

Et alors ce nouveau parti politique, précisément parce que parti politique et parce que promoteur d'un nouvel ordre social, est censé nous présenter un programme politique complet, un plan général de l'ordre qu'il veut instaurer, un plan social pleinement et véritablement conforme à la nature et au but de la société humaine: bref, le plan de tout ce qu'on compte faire pour permettre à la société de réaliser le bien commun que la nature elle-même lui impose, c'est-à-dire la vie vertueuse des citoyens et la prospérité publique. L'ordre social est avant tout un ordre humain, l'ordre des relations à mettre entre les hommes et non entre les choses. Ces relations s'établissent d'abord en fonction des biens spirituels et ensuite en fonction des biens matériels, mais ordre humain toujours. Ordre qui se réalise par les cadres extérieurs de la législation et des institutions, mais principalement par ces sources intérieures d'équilibre que sont les vertus humaines: justice, charité, etc. Dans le paragraphe: « Rationalisation chrétienne », *Quadragesimo anno* expose magnifiquement la notion complète et véritable de l'ordre social.

Voilà donc une esquisse du programme politique complet, à la fois moral et économique, que nos partisans d'un nouvel ordre social devraient nous présenter. Or, ils ne nous offrent qu'un programme économique, c'est-à-dire qu'un morceau de programme politique; ils ne préconisent que des réformes d'ordre matériel: réformes de choses et non de personnes. Dans leurs manifestes, leurs conférences et leurs articles de journaux, il n'est question que de réformes monétaires, bancaires, industrielles; jamais ils ne disent ce qu'ils pensent sur la liberté et les devoirs moraux du citoyen, sur le statut personnel des individus, sur le statut familial, sur la réorganisation du droit civil, sur les questions de religion et d'enseignement. Pour eux, il n'y a qu'un problème: celui de la distribution des ri-

chesses. La seule cause de la crise actuelle, c'est la mauvaise répartition des richesses; comme le seul remède, ce serait de tout remettre entre les mains de l'État pour refaire une plus juste répartition.

Certes nous n'ignorons pas que l'activité économique, ainsi que s'exprime un de nos sociologues canadiens, « exerce aujourd'hui une telle pression, envahit à ce point tous les compartiments privés et publics qu'elle conditionne en son fond la question sociale », mais nous savons aussi qu'elle ne fait que la « conditionner », et qu'elle n'est « qu'une fraction de la vie temporelle des peuples ». C'est pourquoi, en voyant le programme politique des Co-Ops se restreindre systématiquement à un programme économique, nous n'hésitons pas à l'accuser de « supposer que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être¹ » et de présupposer ainsi, au moins inconsciemment, cette conception matérialiste de la société humaine qui forme le caractère propre et foncièrement antichrétien du socialisme véritable.

On objectera peut-être que ce programme économique n'est pas tout leur programme politique, mais n'en contient qu'une partie. S'ils n'en ont pas développé la partie morale, c'est qu'elle se ramène aux principes déjà existants; par suite ils n'ont pas à en parler. Ils ne se proposeraient que de changer l'ordre économique; ce serait tout ce qu'ils voudraient signifier par leur nouvel ordre social. Tout d'abord nous leur répondons que ce serait déjà tomber un peu dans le matérialisme que de confondre l'économique et le social. D'ailleurs, nous les voyons souvent parler des deux comme de choses distinctes. De plus, nous leur disons qu'il est absolument impossible d'accomplir les changements radicaux qu'ils se proposent de faire

1. *Quadragesimo anno.*

dans l'ordre économique, sans changer par le fait même les rapports moraux entre les hommes. Des situations économiques totalement différentes ne peuvent manquer d'engendrer entre les individus eux-mêmes, et entre l'État et les individus, de nouveaux rapports de justice et de droit, une nouvelle organisation des libertés individuelles et une nouvelle conception de l'autorité. Ils doivent donc prévoir dans leur programme ces changements sociaux et moraux. Nous avons le droit de savoir ce qu'ils pensent sur ces points. Leur silence à ce sujet ne peut être que condamnable et manifeste le peu de souci qu'ils ont pour les valeurs spirituelles.

Et encore, se posant en réformateurs, ils devraient voir que la crise que nous traversons, comme le dit Pie XI avec tous les gens bien pensants, n'est pas seulement un déséquilibre économique, mais avant tout un déséquilibre moral. Et alors, dans leur plan de réforme, ils devraient accorder au moins quelque attention à la réforme spirituelle « sans laquelle, dit le Pape, tous les efforts seraient vains ». Mais non, ils n'en disent rien, et bien plus, ils affirment à l'envi qu'il n'y a qu'à changer l'ordre économique et tout sera réglé. N'est-ce pas nous fournir d'autres motifs de les accuser de matérialisme ?

Enfin il nous a été donné de saisir sur le vif un *confirmatur* de nos affirmations. Nous avons entendu à la Chambre le discours du chef de l'opposition contre la résolution Woodsworth, et quand il a déclaré, avec force et très justement, que la crise présente était non seulement une question économique et industrielle, mais aussi une question morale, dans le groupe des Co-Ops on accueillit cette déclaration avec un rire sceptique et dédaigneux. N'est-ce pas assez significatif ? Après cela, on comprend que M. MacInnis appelle Karl Marx « son vieil ami », qu'il vante son « génie » et sa « doctrine profonde ».

CONCLUSION

Sur les trois points en question, nous avons donc trouvé la C. C. F. en faute, plus ou moins gravement selon le cas. Et comme une erreur sur un seul de ces points suffit à vicier ce mouvement dans son fond, nous croyons qu'il entre dans cette catégorie de socialisme « atténué et moins intransigeant », dont parle *Quadragesimo anno*, mais qui reste encore assez vrai socialisme pour ne pas mériter l'adhésion des catholiques. Certes, nous savons bien que les Co-Ops comptent parmi eux nombre d'hommes éminemment respectables; mais ce n'est pas eux, c'est le programme et le parti que nous jugeons.

Nous tenons à le redire. Ce jugement n'atteint que les orientations actuelles de la C. C. F., que les tendances qu'elle nous a manifestées jusqu'ici. Si, à l'avenir, elle abandonne les positions défectueuses que nous venons de signaler, ou si elle nous montre sérieusement et clairement que ce ne sont plus là ses véritables positions; si le programme définitif que nous promet la grande convention de Régina rejette complètement le recours à la force, reconnaît et respecte convenablement le droit naturel de propriété privée et manifeste un idéal social plus spiritua- liste, nous n'aurons plus aucune raison de retenir nos catholiques sur le seuil de la C. C. F.

Et nous les retiendrons d'autant moins qu'ils trouveront dans ce programme beaucoup de bonnes choses. Car il faut bien remarquer que le jugement sévère que nous avons porté tout à l'heure ne signifie pas que tout soit à rejeter dans ce programme. Loin de là. En effet, à côté des vices radicaux que nous avons signalés, nous y trouvons plusieurs beaux principes que notre capitalisme perverti devrait méditer profondément et surtout mettre en pratique. Par exemple:

1° Le primat de l'homme dans l'économie, c'est-à-dire la subordination effective et complète des biens, de leur

production et de leur distribution aux besoins humains. Ici les Co-Ops sont loin d'être matérialistes, ils le sont moins que nos capitalistes dévergondés.

2° La nécessité d'un plan et d'un principe directeur de l'activité économique pour la soustraire à une anarchie génératrice de crise et de déséquilibre.

3° La priorité du bien commun sur les intérêts de quelques particuliers. *The common good rather than private profit*. Voilà bien un principe d'allure tout à fait chrétienne, pourvu que *rather than private profit* n'aille pas jusqu'à l'exclusion complète du profit personnel et pourvu que *common good* comprenne et les biens spirituels et les biens matériels.

4° Un perfectionnement plus poussé de la législation sociale, assurances, etc.

Sur tous ces points, nous nous entendrions parfaitement avec les Co-Ops... mais il faudrait que les *trois autres* disparaissent.

Programme de la C. C. F. énoncé à la Chambre des Communes le 2 février 1933 par le député de Battle-River, M. H. E. Spencer, et publié dans le compte rendu officiel français:

1. Établissement d'un système d'économie sociale dirigée comprenant la production, la distribution et l'échange de tous les produits et services.
2. Socialisation du régime financier, bancaire et de crédit du pays, et possession, mise en valeur et exploitation collective des ressources naturelles et des utilités publiques.
3. Possession assurée au cultivateur du terrain qu'il exploite et à l'ouvrier du foyer qu'il habite.
4. Conservation et extension de la législation et des facilités sociales actuelles et dispositions adéquates relatives à l'assurance-récolte, l'assurance-maladie, l'assurance-accident, l'assurance-vieillesse, l'assurance-chômage, durant la transition du régime actuel à la socialisation.
5. Égalité économique et sociale sans distinction de sexe, de nationalité ni de religion.
6. Encouragement de toutes les entreprises coopératives tendant au but du Commonwealth coopératif.
7. Socialisation de tous les services hygiéniques.
8. Au gouvernement fédéral ressort le chômage et à lui incombe d'y pourvoir par des travaux, ou d'autre manière, adéquatement.

Directives sociales catholiques

Par le R. P. Louis CHAGNON, S. J.

*Professeur de Philosophie au scolasticat
de l'Immaculée-Conception*

CES quelques pages ne seront qu'un abrégé très sommaire des directives sociales catholiques, une esquisse des principes d'orientation qui se dégagent de l'encyclique *Quadragesimo anno*.

LA CRISE

Le désordre actuel, par son ampleur, sa durée, ses répercussions douloureuses dans les classes populaires, dépasse les crises cycliques qu'on nous représentait comme des accidents passagers.

Des facteurs étrangement complexes ont aggravé la situation. La grande guerre a provoqué dans le monde un ébranlement politique et économique dont tous les peuples subissent encore le contre-coup. Le problème des dettes de guerre, les désordres monétaires, les poussées violentes de nationalisme qui prolongent l'insécurité politique, la révolution russe et ses formidables conséquences, l'agitation xénophobe des immenses pays d'Orient, tout cela a contribué au déséquilibre de l'économie mondiale. Les « péchés » du capitalisme, excès de spéculation et de surproduction, sont néanmoins la cause immédiate de la crise ¹.

RÉFORMES

Des réformes s'imposent. Il faut que l'on comprenne l'urgente nécessité d'un grand effort social pour le relèvement du prolétariat, de ces masses d'hommes qui n'ont

1. Cours de M. Pierre Bayart, *Semaine sociale de Lille*, p. 254.

pas d'autre ressource que leur pouvoir de travail, vivant une existence précaire, au jour le jour, à la merci des événements. C'est en envisageant la situation de l'ensemble du monde qu'il faut relire ces lignes de l'encyclique: « L'existence d'une immense multitude de prolétaires, d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources, d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes. Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers,... pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. »

« Il importe de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements ¹. »

Sous prétexte de réformes, faudrait-il incliner vers le communisme ?

COMMUNISME

Aucun doute n'est possible sur ce point. Il faut réprouver cette doctrine révolutionnaire et néfaste. « Le communisme a, dans son enseignement et son action, un double objectif qu'il poursuit... par tous les moyens, même les plus violents: une lutte des classes implacable et la

1. Tous les passages entre guillemets sans indication spéciale sont extraits textuellement de l'encyclique *Quadragesimo anno*.

disparition complète de la propriété privée; là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire, comme en témoignent les épouvantables massacres et les ruines qu'il a accumulés dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie. » Le communisme est « l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Église et de Dieu lui-même ». L'autorité publique doit en enrayer la propagande, mais en même temps faire tous ses efforts pour « supprimer ou changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société ».

Les plus dangereux révolutionnaires ne sont pas toujours ceux d'en bas; les classes supérieures doivent comprendre que certains abus provoquent les soulèvements de la conscience populaire et préparent de violentes réactions.

SOCIALISME

Moins radical que le communisme touchant la lutte des classes et la suppression de la propriété privée, le socialisme apporte à ses faux principes des atténuations plus ou moins notables. Mais il implique, même dans ses formules adoucies, que « la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être ». Il affirme que l'activité économique doit, de toute nécessité, être menée socialement, ce qui suppose un emploi de la contrainte manifestement excessif. « Les biens les plus élevés de l'homme, sans en excepter la liberté, seront subordonnés, et même sacrifiés, aux exigences de la production la plus rationnelle. » Bien qu'il contienne une part de vérité, le socialisme, s'il demeure vraiment socialisme, « repose sur une théorie de la société qui lui est propre et qui est inconciliable avec le christianisme authentique. Socialisme religieux, socialisme chrétien sont des contradictions: personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste ».

Le véritable socialisme est caractérisé par les traits suivants: doctrine ou esprit matérialiste, socialisation excessive de l'activité économique, subordination de l'âme et sacrifice de la liberté aux exigences de la production matérielle, ruine de l'autorité qui ne repose plus que sur des intérêts temporels et non sur Dieu.

NATIONALISATION

Pour éviter le socialisme, faut-il condamner toute nationalisation? Dans quelle mesure peut-on l'admettre? La nationalisation peut prendre différentes formes. L'État, propriétaire des entreprises, les exploite par ses fonctionnaires, c'est l'étatisme. Par la municipalisation, les entreprises d'intérêt local sont la propriété de la commune, qui les met elle-même en valeur.

Par la socialisation proprement dite, la communauté est propriétaire des instruments de production, mais elle en confie l'exploitation à des organismes spéciaux, autonomes, où sont représentés tout à la fois l'État, les travailleurs intellectuels et manuels ainsi que les consommateurs.

Au sujet de cette question complexe, il est difficile de tracer des limites précises. Il y a des entreprises d'intérêt général qui doivent être directement à la charge de l'État, ainsi l'établissement des moyens de communication nécessaires à la vie économique: routes, canaux, ports, etc. Il est possible qu'un très petit nombre d'industries, déjà fortement centralisées, puissent s'accommoder d'un régime de socialisation. Mais la nationalisation étendue à un grand nombre d'entreprises entraîne un redoutable danger de socialisme.

Nous trouvons dans le *Code social de Malines* des indications très importantes sur ce point. Ces déclarations, soigneusement élaborées par un groupe international de

sociologues catholiques éminents, que préside le cardinal-archevêque de Malines, ont paru dans la première édition du *Code* (1928); elles sont maintenues dans le projet de réédition (Paris, Spes, 1933). Nous les reproduisons textuellement, en suivant l'ordre nouveau des paragraphes.

« Article 102. On entend par nationalisation l'attribution d'une entreprise à la collectivité nationale représentée par le pouvoir politique. Elle est limitée à l'appropriation ou étendue à la gestion et aux profits. Elle ne saurait être condamnée en principe au nom de la morale chrétienne.

« 103. S'il s'agit d'entreprises déjà exploitées par des particuliers, l'expropriation est subordonnée à une juste et préalable indemnité.

« 104. La nationalisation, prise dans le sens le plus étendu et appliquée à la totalité ou même à la majorité des entreprises, aboutit par la force des choses au collectivisme, condamné par l'encyclique *Rerum novarum*.

« 105. La nationalisation, même limitée à la seule appropriation ou à la gestion, risque de conduire au même résultat quand elle reçoit une application généralisée.

« 106. Même le régime des exploitations publiques plus ou moins autonomes ne paraît pas acceptable s'il est étendu à la majorité des entreprises.

« L'initiative privée, soit individuelle, soit associée, ne peut être limitée que dans la mesure où l'exige de toute évidence le bien commun. Il importe en effet de conserver les deux grands stimulants de la production qui sont la perspective de l'accession à la propriété et la concurrence légitime.

« 107. Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique, nationale, provinciale ou municipale. Dans ces cas, la constitution de corps autonomes, gérant industriellement, sous le contrôle des pouvoirs publics, et au

profit de la collectivité, peut être recommandée de préférence à la régie proprement dite.

« 108. Il est entendu que le droit de regard de l'État doit pouvoir s'exercer dans les cas où des organismes privés se trouveraient chargés d'assurer un service public, et chaque fois que l'intérêt général l'exigerait. »

Ces déclarations nous reportent au passage suivant de l'encyclique *Quadragesimo anno*: « Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées. Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme. »

En résumé, la nationalisation ou municipalisation limitée à certaines entreprises d'utilité publique d'une importance sociale très considérable peut être légitime et opportune, si vraiment le bien commun l'exige. D'autre part, la nationalisation trop étendue, appliquée à la majorité des entreprises, conduit fatalement au socialisme.

CAPITALISME

Le régime capitaliste, dans lequel les hommes contribuent à l'activité économique, les uns par les capitaux, les autres par le travail, n'est pas à condamner en lui-même. Ce sont les abus du capitalisme qu'il faut condamner: la concentration excessive des capitaux entre les mains d'un petit nombre d'hommes qui deviennent, par suite, les maîtres du commerce et de l'industrie, imposent leur loi au monde du travail, et dirigent les entreprises trop exclusivement en fonction d'intérêts financiers. Ce qu'il faut combattre, ce sont les excès qui ont fait dégénérer le régime actuel en une sorte de dictature écono-

mique. On doit réprimer les injustices et les fraudes qui se commettent sous le couvert d'une désignation collective; l'usure, c'est-à-dire le prélèvement d'intérêts et de commissions exagérées dans les opérations de crédit, ou encore des profits excessifs camouflés et dissimulés par des manœuvres financières; l'emprise des puissances d'argent sur le pouvoir politique; le cumul des mandats d'administration; l'abus de la spéculation par des méthodes contraires au bien commun. Il faut remédier à une séparation trop profonde entre le monde du capital, maître des instruments de production, et le monde du travail, à la merci des fluctuations du capital, sans protection suffisante contre les crises et le chômage.

ÉVOLUTION

La restauration sociale se fera par une évolution, mais non pas par la révolution. Il faut réformer, amender le capitalisme. Vouloir le détruire brusquement, c'est une utopie malfaisante. Il ne saurait être question de supprimer brutalement une organisation intimement liée à notre édifice social et qui comporte d'ailleurs des éléments sains et utiles, voire même nécessaires, à l'époque actuelle.

Dans une économie à base de propriété privée, avec le développement du machinisme et de la grande entreprise industrielle, le jeu du crédit et la collaboration des capitaux supposent un certain capitalisme, inévitable et nécessaire. Mais il s'agit de réaliser un capitalisme humain, dirigé par la loi chrétienne de justice et de charité, socialement aménagé, contrôlé par l'action de l'État et l'organisation professionnelle.

BUT DE CES RÉFORMES

Ce qu'il faut réclamer, ce n'est pas la confiscation de la propriété-capital, mais son ajustement aux besoins d'une économie humaine. La propriété-capital, à raison même

de sa puissance, comporte un aspect social; elle est un droit-devoir, un pouvoir qui doit respecter la grande loi providentielle destinant les biens de la terre à la subsistance de tous les hommes. Le capital doit servir « à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles ». Le capital doit remplir sa fonction sociale, de manière à rendre possible une distribution plus équitable des richesses, une répartition plus juste des ressources de ce monde. Ce que la justice sociale demande, ce n'est pas l'égalité des fortunes, mais un meilleur équilibre, le relèvement des prolétaires. Il faut que les classes populaires aient accès à la propriété, par l'acquisition de biens stables, par la constitution d'un capital d'épargne. Ainsi les hommes pourront satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et s'élever à un degré d'aisance et de culture qui facilite l'exercice de la vertu. Nous croyons devoir reproduire, ici, les résolutions du Comité d'Action catholique française, qui condensent la doctrine de l'Église sur le capital.

« L'Église enseigne:

« Que le capital est légitime dans son principe.

« Qu'il est une des formes légitimes de la propriété privée.

« Qu'il est avec le travail l'agent normal de la production et de la prospérité.

« Qu'il peut même légitimement se développer, mais aux conditions suivantes:

« 1° Que ce développement ne se fera que par des moyens honnêtes;

« 2° Que ce développement n'arrivera pas au point où la possession trop grande de biens par un petit nombre de capitalistes mettrait la population ouvrière « dans un « état de misère imméritée »;

« 3° Que ces immenses possessions entre les mains d'un petit nombre de possédants ne mettront pas à la libre disposition d'hommes sans mandat non seulement toute la vie économique d'un pays, mais encore, par voie de conséquence, sa vie politique tout entière, entendue au sens général de ce mot, et, à plus forte raison qu'elles ne mettront pas dans cet état anormal plusieurs nations ou l'humanité elle-même. Le développement illimité du capitalisme dans ces conditions amènerait inévitablement ce désordre. Oui, ce serait la subordination de la vie politique, intellectuelle, morale, nationale, et même internationale, à des intérêts privés d'ordre purement matériel. Ce serait, redisons-le, le renversement de l'ordre.

« Elle proclame que le capitalisme légitime serait celui qui, en évitant les excès ci-dessus indiqués, aurait le souci :

« a) De faire réaliser à la propriété privée sous quelques formes qu'elle se présente sa *fonction sociale*, qui est de faire servir au bien de tous, les possessions personnelles;

« b) De faire réaliser au capital cette fonction exprimée par le mot *patron*, une sorte d'*autorité paternelle*, qui d'une part reconnaîtrait aux travailleurs tous les droits qu'exige leur collaboration, et de l'autre créerait autour du groupement professionnel une atmosphère vraiment familiale dans laquelle, tout en respectant la hiérarchie du travail, patrons et ouvriers vivraient comme des frères¹. »

PRINCIPE DE RÉPARTITION

Toute entreprise complexe suppose la collaboration du travail et du capital, et « l'un ne peut rien sans le concours de l'autre ». Il serait faux de voir dans le seul travail ou dans le seul capital la cause unique du produit de leur effort combiné et c'est injustement que l'une des parties en revendiquerait pour soi tout le bénéfice. Il y

1. Cf. *La Vie Intellectuelle*, 25 février 1933, p. 38.

a injustice lorsque le capital s'arroe un prélèvement excessif de revenu sur l'entreprise, « laissant à peine à la classe des travailleurs de quoi refaire ses forces et se perpétuer ». D'autre part, c'est un faux principe que tout le produit, déduction faite de ce qu'exigent l'amortissement et la reconstitution du capital, appartiendrait de plein droit aux travailleurs. C'est aux exigences du bien commun qu'il convient de mesurer ce qui revient à chacun.

Le capital est, dans l'entreprise, un instrument au service du travail. Il concourt à la production et revendique légitimement une rémunération. Les directeurs financiers de l'entreprise ont droit à des appointements convenables. Leur travail intellectuel suppose une culture technique et une préparation très dispendieuse.

Pendant, certaines pratiques sont abusives. Que penser d'un homme qui, pour couvrir d'un nom célèbre une entreprise industrielle ou commerciale, touche annuellement, sans travail, sans risques, un traitement exceptionnellement généreux? Sans mettre en doute la bonne foi de ceux qui composent les conseils d'administration, ne faut-il pas reconnaître que, objectivement, l'encassement de lourds jetons de présence, certains honoraires vraiment fabuleux, ne sont pas proportionnés aux services rendus à la société? Comment la justice sociale pourrait-elle justifier de tels prélèvements¹?

SALAIRE

Les dividendes et les honoraires d'administrateurs doivent respecter le primat du salaire ouvrier. Le contrat de travail n'est pas injuste en soi, comme quelques-uns le prétendent. Pie XI le déclare légitime, pourvu qu'il sauvegarde la dignité de la personne humaine et réponde

1. *L'Ami du Clergé*, 5 janvier 1933, p. 10.

aux strictes exigences de la vie familiale. Le salariat offre aux travailleurs les avantages d'une rétribution certaine, immédiate, déterminée à l'avance. L'ouvrier n'assume pas les risques de l'entreprise.

Quelle est la règle du juste salaire ?

Ce n'est pas le simple jeu de l'offre et de la demande, loi cruelle pour l'ouvrier pressé par la faim. Contre le libéralisme économique abusant des travailleurs, Berryer lançait ces paroles vengeresses: « Le traité de gré à gré, c'est le marché de la faim! » Léon XIII, dans *Rerum novarum*, proclamait cette loi de justice naturelle: « que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête »... « La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants. »

L'encyclique *Casti connubii* déclare explicitement que le salaire doit être familial: « Que dans la société civile, le régime économique et social soit constitué de façon que tout père de famille puisse gagner ce qui, étant donné sa condition et la localité qu'il habite, est nécessaire à son entretien et à celui de sa femme et de ses enfants... Il n'est pas permis non plus de fixer un taux de salaire si modique que, vu l'ensemble des circonstances, il ne puisse suffire à l'entretien de la famille. Il faut néanmoins avoir soin que les époux eux-mêmes, et cela déjà longtemps avant de s'engager dans l'état du mariage, s'appliquent à pourvoir d'avance aux charges et aux besoins de leur avenir ou, du moins, à les alléger... »

L'encyclique *Quadragesimo anno* reprend ce thème: « On doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens... On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire

à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. »

Une saine organisation sociale réclame ce minimum qu'on est convenu d'appeler le salaire familial absolu, c'est-à-dire une rétribution proportionnée aux besoins d'une famille moyenne. Le travail n'est pas une simple marchandise, mais une activité humaine qui a pour but l'entretien, le perfectionnement et la diffusion de la vie. Il y a dans le travail de l'ouvrier une finalité familiale dont il faut tenir compte. Le salaire doit permettre au travailleur de réparer ses forces et de vivre une vie pleinement humaine, c'est-à-dire familiale.

Idéal chimérique! dira-t-on. Comment les entreprises pourraient-elles supporter de pareilles charges? « A travail égal, salaire égal », il faudrait donc accorder le salaire familial à tous les employés adultes, célibataires ou mariés, pères de famille ou sans enfants!

On exagère parfois les difficultés du problème, en tablant sur des statistiques trop élevées relativement au coût de la vie, en ne tenant pas compte de l'épargne qui doit être réalisée avant le mariage et aux premiers temps de la vie conjugale. L'ouvrier prévoyant doit économiser; ce qui dépasse les exigences nécessaires d'un célibataire ou d'un jeune ménage permet de suppléer à l'insuffisance temporaire du revenu à l'heure où les charges de famille pèsent de tout leur poids. De plus, la théorie du salaire familial comporte un certain appoint venant de l'épouse et des enfants capables de gagner, de façon que l'ensemble des ressources, réparties sur l'ensemble de la vie, réponde à la somme des besoins.

Dans la détermination des salaires, on doit tenir compte de la situation de l'entreprise, des nécessités de l'économie générale et de l'interdépendance des prix. Un niveau trop élevé ou trop bas des salaires engendre le chômage. La

justice sociale demande « que tous les efforts et toutes les volontés conspirent à réaliser, autant qu'il peut se faire, une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance ».

ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour les familles spécialement nombreuses, un salaire proportionné à un foyer moyen reste insuffisant. Les allocations familiales constituent des suppléments en rapport avec les charges réelles du foyer; elles sont la rétribution du service social rendu par les familles nombreuses. La caisse de compensation, alimentée par toutes les entreprises de la même région, équilibre les frais et répartit les suppléments au prorata du nombre des enfants. Cette bienfaisante institution est signalée par l'encyclique en ces termes: « Il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'un relèvement parallèle du salaire, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires. »

Ces derniers mots suggèrent la question des assurances sociales. Il y a des mesures de sécurité qui s'imposent pour protéger les travailleurs contre les risques douloureux de la vie, accidents, maladie, dénuement de la vieillesse, chômage. Le régime légal des assurances sociales comporte, assurément, de sérieuses difficultés, mais la justice sociale demande un effort courageux dans cette voie. Le principe de cette organisation est une idée éminemment chrétienne, exprimée, déjà, dans *Rerum novarum*: « Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y

ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. »

Pie XI recommande « de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société ». Système de primes, cogestion, actionnariat ouvrier, conseil d'usine, autant de formules diverses qui offrent des améliorations désirables au régime du salariat. Ces tentatives, réalisées avec prudence et dans une atmosphère de confiance réciproque, sont un facteur de progrès social.

AGRICULTURE FAMILIALE

Les économistes de toutes les écoles insistent avec raison sur l'importance de l'agriculture dans l'économie d'un pays. On peut dire que la prospérité générale dépend en grande partie de la prospérité de la classe agricole. La dépression dont souffre le monde, depuis quelques années, en est une preuve décisive.

Mais il importe de ne pas confondre l'agriculture *familiale* et l'agriculture *industrialisée*. La première est un type d'exploitation d'une étendue limitée, répondant aux besoins et à la capacité d'une famille; elle permet à l'agriculteur de trouver dans son travail les ressources suffisantes pour élever ses enfants et les établir sur des terres ou les préparer à embrasser une profession utile.

Pour parer aux risques particuliers et satisfaire les besoins de la famille, l'agriculture familiale incline d'instinct vers la *culture mixte*. Le cultivateur prend d'abord sur sa terre sa subsistance et celle de sa famille; le surplus, qui n'est généralement pas considérable, est mis sur le marché, sans qu'il y ait danger de l'encombrer.

C'est ce type d'exploitation que les économistes ont en vue, quand ils proclament que l'agriculture est la force

des nations, qu'elle est le réservoir de vie et l'industrie de base d'un pays.

Il en est tout autrement de l'agriculture dite *industrialisée* ou *spéculative*, celle qui a pour but avant tout de faire de l'argent, d'exploiter le sol pour amasser rapidement une fortune. On sait que presque tous les pays neufs — l'Amérique, l'Australie, le nord de l'Afrique et une partie de l'Asie — ont été en grande partie mis en valeur selon les méthodes de l'agriculture spéculative, exploitant les terres à la seule fin d'y faire fructifier des capitaux. Pour s'enrichir rapidement, les spéculateurs — sociétés anonymes ou individus possédant de grands capitaux — sont naturellement amenés à faire la culture d'un même produit sur d'immenses étendues, afin de diminuer le coût de production. Ils peuvent ainsi jeter sur le marché des masses énormes de produits, qui font baisser les prix, qui ruinent et démoralisent l'agriculture familiale et forcent le petit cultivateur et sa famille à prendre le chemin des villes.

Ce genre d'agriculture n'est guère profitable à un pays. Si, en temps normal, elle enrichit quelques capitalistes, elle cause des désordres sociaux dont nous expérimentons les désastreux effets.

C'est surtout l'agriculture spéculative, activée par les machines et les méthodes agricoles à haut rendement, qui a accentué la surproduction et l'avilissement des prix. La baisse des produits de la ferme, en effet, n'est pas le résultat de la crise industrielle et du chômage, ainsi que plusieurs sont portés à le croire. Les produits agricoles ont commencé à diminuer de prix alors que les villes étaient encore en pleine prospérité, les salaires élevés, et que l'argent coulait à flot dans les mains des consommateurs.

L'agriculture spéculative est donc à l'origine de la surproduction et de l'avilissement des prix; elle est en grande partie la cause de la désertion des campagnes et du dé-

séquilibre qui va s'accroissant, depuis vingt-cinq ans, entre la population urbaine et la population rurale de tous les pays civilisés. Il semble que le remède à la situation est tout trouvé: les gouvernements devraient mettre un frein à ce genre d'exploitation; d'abord, en faisant disparaître les entreprises agricoles exploitées par des *sociétés anonymes*; en second lieu, en réduisant les entreprises individuelles au type de l'exploitation familiale.

Ces mesures devraient être étendues progressivement, de façon à éviter une sous-production. Mais pour le blé, elles pourraient sans danger être appliquées à bref délai. Les stocks actuellement en réserve sont assez considérables pour permettre qu'un rajustement se fasse, d'ici à quelques années, par le développement de l'exploitation du type familial.

La diminution de la production du blé aurait un effet considérable sur la crise. C'est par là qu'il faudrait commencer.

Tout le monde sait que le blé est un des produits agricoles de base, on pourrait dire le principal, celui qui sert de baromètre aux prix généraux; quand il monte, tout le reste a tendance à monter; quand il descend, il entraîne les autres produits dans sa chute.

« Que le prix du blé remonte au-dessus d'un dollar le boisseau, disent les économistes, tout reviendra à la normale; le prix des autres produits agricoles remontera proportionnellement; les cultivateurs, qui depuis plus de trois ans ne peuvent se procurer de produits industriels, faute de pouvoir d'achat, redeviendront les clients de l'industrie; celle-ci, par suite de l'écoulement de ses stocks, recommencera à produire à plein rendement; les ouvriers reprendront leur travail et retrouveront leur pouvoir d'achat, et tout marchera comme auparavant. »

Le blé est donc comme la clef de la situation.

Mais ce remède, pour être vraiment efficace, devrait être appliqué *simultanément dans tous les pays producteurs*, à la suite d'une entente internationale. La conférence économique mondiale, qui va avoir lieu bientôt, pourrait l'établir.

FACTEURS DE RESTAURATION

La vraie source des vertus sociales, c'est l'esprit chrétien, religion vivante et inspiratrice de charité, de justice, de modération, dans les relations humaines et dans l'usage des richesses. Le premier facteur de restauration sera donc un renouveau d'esprit chrétien, la réforme des mœurs. « Il n'est de remède efficace que dans un franc et sincère retour à la doctrine de l'Évangile, aux préceptes de Celui qui a les paroles de la vie éternelle... » « C'est de ce nouveau rayonnement de l'esprit évangélique sur le monde, esprit de modération chrétienne et d'universelle charité que sortiront, Nous en avons la ferme confiance, cette restauration pleinement chrétienne de la société, objet de tant de désirs, et *la paix du Christ dans le règne du Christ...* »

Réveiller le sens religieux, la foi vivante en Dieu, auteur et gardien de la loi morale; raviver l'aspiration au vrai bonheur de l'au delà, réapprendre l'économie providentielle de la vie présente, voilà le premier remède aux maux de la société, le facteur spirituel qui ne dispense pas des efforts humains et des redressements économiques nécessaires, mais sans lequel toutes les réformes resteront inefficaces. Au fond des calamités présentes il y a une crise morale. L'excessive préoccupation du temporel, la cupidité et l'égoïsme, une science économique déchristianisée, telles sont les causes profondes du désordre présent. Le machinisme industriel et la technique financière, par une évolution matérialiste, ont rompu l'équilibre entre le progrès matériel et le développement spirituel de l'humanité.

Le monde est devenu un corps immense, énormément agrandi par des organes artificiels, mais son âme est atrophiée. La crise économique est une de ces grandes et salutaires leçons que Dieu donne à notre prétentieuse civilisation moderne. Que les hommes comprennent le sens de la vie; qu'ils se soumettent à « cette règle à la fois très douce et très forte de la modération chrétienne qui ordonne... de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice ».

L'ACTION DE L'ÉTAT

Le libéralisme économique réduit le rôle du gouvernement à la fonction de gendarme uniquement chargé de maintenir l'ordre extérieur; les socialistes préconisent un État-providence intervenant partout, s'attribuant tous les droits et toutes les initiatives. L'encyclique garde un juste milieu entre ces deux excès. A l'État incombe une double mission: protéger les droits des individus et des groupes, aider les activités privées et n'assumer directement que les tâches trop lourdes. L'État « doit laisser aux individus et aux familles une juste liberté d'action, à la condition pourtant que le bien commun soit sauvegardé et qu'on ne fasse injure à personne ». Les gouvernants « doivent se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents », pratiquer une large politique sociale par des lois protectrices en faveur des classes populaires. Mobilisant au service du bien général les groupements professionnels, agissant par eux et en eux, l'autorité publique « pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité ».

Soulignons un point d'une extrême importance: les réformes législatives qui s'imposent afin d'empêcher les

fraudes financières. On s'accorde à reconnaître la grande insuffisance des institutions juridiques réglant les sociétés de capitaux. Dans une revue canadienne de grande autorité, on a pu affirmer que « l'un des plus formidables et des plus inexplicables abus du capitalisme a été précisément de laisser se perpétrer et se généraliser ce vol gigantesque qu'on appelle le mouillage du capital. Il faudra en revenir à une notion plus saine de la finance et des affaires ¹. »

M. Romier déclarait, devant un auditoire de Montréal: « Il faut absolument faire cesser les abus d'émissions de titres faites uniquement pour percevoir des courtages, sans se soucier de l'argent qui en fait l'objet. S'il le faut, intervenir légalement. Sans parler de la législation du Canada, — dans le monde entier, la législation qui régit les sociétés anonymes et les sociétés commerciales en général n'est pas suffisamment protectrice — les États, au lieu de s'occuper de vendre du seigle ou de faire marcher des chemins de fer qui n'ont pas de trafic, devraient commencer par faire étudier par des juristes, des lois pour protéger la bonne foi des transactions ². »

On a suggéré: « 1° que l'évaluation du fonds (*goodwill*), celle des inventions, des apports en nature, soit faite par des commissions d'arbitrage *neutres*, indépendantes, choisies par élection, et fonctionnant à l'instar des conseils de prud'hommes en France.

« 2° Qu'aucune action du capital d'une compagnie ne soit émise si elle ne représente une part réellement versée au trésor de la compagnie.

« 3° Que les promoteurs d'entreprises nouvelles ou ceux qui se donnent le rôle de « messies » d'entreprises anciennes, n'aient droit qu'à une commission nominale,

1. *L'Actualité économique*, janvier 1933, p. 439.

2. *Problèmes économiques de l'heure présente*, p. 304.

connue du public. S'il leur plaît de conserver un droit de contrôle dans l'affaire qu'ils ont lancée ou remise sur pied, qu'ils s'en assurent le moyen en payant en deniers le nombre d'actions voulu¹ ».

On a reproché aux banques d'avoir provoqué le dérèglement du crédit: « 1° par l'accueil trop favorable qu'elles faisaient aux *call loans*, emprunts à court terme des courtiers en bourse; 2° par l'entremise de leurs trusts subsidiaires en acceptant d'escompter des engagements individuels d'achat à tempérament; 3° en masquant, par l'appui des capitaux qu'elles prêtaient aux industries ou à l'agriculture, le danger de la surproduction². »

Au sujet de la spéculation, le *Code social de Malines* contient cet article, No 130: « L'action des pouvoirs publics doit s'efforcer de réprimer l'agiotage, de rendre plus malaisé l'accès des marchés financiers au public qui est manifestement inapte. »

L'État a le devoir de protéger l'épargne contre les « pirateries » financières, de prendre les moyens nécessaires pour assainir les méthodes de crédit; il doit « gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice ».

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

L'action de l'État a besoin d'être appuyée par l'organisation professionnelle. « La politique sociale mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels... qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rat-

1. Cf. Raymond Tanghe, « Le désordre chez Plutus », dans le *Canada Français* de février 1933, p. 525.

2. L'article précité du *Canada Français*, p. 527.

tachent. » Les efforts doivent donc s'orienter vers la création de groupements corporatifs qui prolongent et complètent l'organisation syndicale. Les syndicats sont légitimes et, dans l'état actuel des choses, moralement nécessaires. Quand leur action s'inspire de principes chrétiens, elle contribue à l'équilibre des intérêts et au relèvement social des travailleurs. L'encyclique *Rerum novarum* a fait surgir, non seulement des groupements ouvriers, mais encore « d'utiles associations parmi les agriculteurs et dans les classes moyennes, et d'autres institutions du même genre, où la poursuite des intérêts économiques s'unit heureusement à une tâche éducatrice ».

Mais les syndicats parallèles représentent des intérêts séparés, souvent opposés, d'une part le capital, de l'autre le travail. Ce sont deux murs qu'il faudrait réunir par une voûte. L'édifice corporatif moderne serait constitué par des commissions mixtes ou conseils paritaires réunissant les délégués des divers syndicats patronaux et ouvriers de la même profession. On devrait tenir compte des droits du consommateur. Le système des conseils des professions inclurait aussi le conseil des consommateurs, et toutes ces organisations convergeraient vers le conseil économique national. Tout en respectant les justes libertés, le pouvoir public serait appelé à sanctionner certaines mesures adoptées par les commissions et préalablement soumises à un référendum des intéressés.

Parmi les conclusions générales de la Semaine sociale de Lille, nous relevons ce passage: « Le rôle essentiel de l'État consiste, non à prendre lui-même en mains les leviers de commande de l'économie, mais à aménager le statut légal de l'*institution corporative*. L'État orienterait ainsi le monde économique vers les solutions corporatives qui donnent à l'action des intéressés eux-mêmes sa pleine mesure — et non vers les solutions dictatoriales. Toutes

les interventions auxquelles le service du bien commun appelle la puissance publique seraient préparées par la collaboration effective des individus, des corporations, des régions, du pouvoir central¹. »

On a cité récemment, au Parlement d'Ottawa, ces paroles que Sir Wilfrid Laurier prononçait devant une association d'Ontario, le 14 janvier 1919: « J'appelle votre attention et aussi l'attention de tous ceux qui entendront ma voix, sur la dernière phrase (il s'agit d'une résolution qui venait d'être adoptée): démocratiser l'administration de l'industrie de manière à assurer aux ouvriers et aux consommateurs une plus large part dans l'organisation industrielle de notre pays, voilà la tâche qui nous attend². »

Il nous semble qu'il y a dans ces mots une orientation vers l'organisation professionnelle-corporative.

COLLABORATION INTERNATIONALE

L'interdépendance économique des peuples rend impossible un système national fermé. Tous les pays sont solidaires. Les gouvernements doivent contribuer, dans un esprit de justice et de charité, à la défense de la paix et à l'élaboration d'une saine politique internationale du crédit, de la monnaie, des échanges, des ententes industrielles, des migrations. Il faut donc « que les diverses nations, si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus, l'avènement d'une bien-faisante et heureuse collaboration économique internationale ».

1. *Compte rendu*, session 1932, p. 494.

2. Cf. *Hansard*, 27 février 1933, p. 2664.

CONCLUSION

En terminant ces pages, nous voudrions rappeler encore le principe spirituel qui doit animer tous les efforts pour la restauration sociale, c'est le sentiment chrétien de la fraternité humaine dans l'amour paternel de Dieu. Le communisme des « sans-Dieu » prêche, à la faveur de la crise, une fraternité matérialiste capable de toutes les fureurs et de tous les emportements. Les hommes d'ordre peuvent-ils ignorer la gravité du péril ?

N'avons-nous pas dans la récente encyclique *Caritate Christi* le plus solennel avertissement : « A la place de la grande loi de l'amour et de la fraternité humaine, qui embrasse toutes les races et tous les peuples et les unit en une seule famille sous un seul Père qui est dans les cieux, c'est la haine qui s'insinue et pousse tout à la ruine. Les chefs de toute cette campagne d'athéisme, tirant partie de la crise économique actuelle, cherchent avec une dialectique infernale à faire croire aux masses que Dieu et la religion sont la cause de cette misère universelle... Ils essayent ainsi d'unir la lutte contre Dieu avec la lutte pour le pain quotidien... Malheur à l'humanité, si Dieu, outragé à ce point par ses créatures, laissait dans sa justice libre cours à cette inondation dévastatrice et s'en servait comme de verges pour le châtiment du monde... Pour Dieu ou contre Dieu, c'est là de nouveau le choix qui doit décider du sort de toute l'humanité... La croyance en Dieu est, en effet, sur la terre le fondement inébranlable de tout ordre social et de toute autorité humaine; tous ceux donc qui ne veulent pas de l'anarchie et du terrorisme doivent s'employer énergiquement à empêcher les ennemis de la religion d'atteindre leur but, si fortement et si ouvertement proclamé. »

En définitive, et c'est la note profonde de l'encyclique, un effrayant dilemme se pose : pour Dieu ou contre Dieu ;

une rénovation du sentiment chrétien de fraternité dans l'amour de Dieu, et nous verrons alors la restauration de l'ordre social, ou bien une victoire temporaire de la fraternité dans la haine de Dieu, et c'est un second déluge, un déluge révolutionnaire qui va châtier le monde.

Dans l'immense détresse qui pèse sur tous les pays, devant la grande pitié des innombrables familles qui sont les victimes, bien souvent innocentes, d'un chaos social résultant de la cupidité et du mépris de la fraternité chrétienne, il y a pour chacun de nous un premier devoir plus urgent, plus impérieux que jamais: la prière, un appel suppliant à notre Père des cieux pour qu'il donne à tous ses enfants, nos frères, le pain de chaque jour, une prière intensément apostolique et sociale, une prière réparatrice comme une oblation de messe, un offertoire des sacrifices quotidiens.

Mais la prière appelle l'étude en vue de l'apostolat social: une méditation fervente des encycliques afin que tout catholique instruit et conscient de ses responsabilités sociales « s'emploie de toutes ses forces à répandre les principes chrétiens et à les faire passer en pratique jusque dans la vie publique » (*Caritate Christi*).

« Que tous ceux qui grandissent pour le service de l'Église s'y préparent par une sérieuse étude des principes qui régissent la chose sociale.

« Que sous la conduite de l'Église et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'œuvre de restauration sociale chrétienne...: en sorte que, en tout et sur tout, règne le Christ, à qui soit honneur, gloire et puissance dans tous les siècles. » (*Quadragesimo anno.*)

Dans cet exposé, incomplet et insuffisant, nous avons tenté de résumer les principes qui ont inspiré la rédaction

du programme de restauration sociale par un groupe de sociologues catholiques, réunis sous les auspices de l'École Sociale Populaire.

Voici maintenant les treize articles de ce programme.

PROGRAMME

1° Le régime capitaliste n'est pas mauvais en soi, mais il a été vicié par des abus très graves. Des réformes s'imposent en vue de mettre fin à la dictature économique et d'assurer, par une meilleure répartition des richesses, le relèvement des classes populaires.

2° A l'égoïsme dominateur et cupide il faut opposer, en tout premier lieu et dans toutes les classes de la société, le véritable esprit chrétien, inspirateur de justice, de charité et de modération, le respect des droits de Dieu (observation du dimanche, etc.) et des droits du prochain (fidélité aux contrats, etc.).

3° C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée. Ce droit comporte des obligations sociales qui en tempèrent l'usage et le subordonnent aux exigences du bien commun.

4° L'État doit au plus tôt par des réformes législatives soumettre à une réglementation sévère et plus efficace les institutions financières et les compagnies à fonds social, afin de supprimer la surcapitalisation, le mouillage des valeurs, les abus du crédit et de la spéculation.

5° Certaines catégories de biens confèrent parfois une puissance économique trop considérable pour qu'elle soit laissée entre les mains de personnes privées. Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique, nationale, provinciale ou municipale.

6° Il appartient à l'État d'imprimer une direction d'ensemble à l'économie nationale et, à cet effet, d'instituer

un Conseil économique national, expression de l'organisation corporative, qui permettra aux pouvoirs publics d'agir en liaison étroite avec les représentants qualifiés et compétents de toutes les branches de la production.

7° Il faut tendre à l'aménagement d'un ordre corporatif par l'organisation complète et légale des différentes professions (ainsi dans le monde du travail: syndicats ouvriers, associations patronales, commissions mixtes).

8° Une législation sociale s'impose qui assure *a)* aux ouvriers: une protection efficace contre les risques d'accident, de maladie, de vieillesse et de chômage; *b)* aux agriculteurs: un crédit agricole effectif, une adaptation équitable du droit de faillite ou de saisie, une protection suffisante contre les accidents (incendie, maladies du bétail, mauvaise récolte).

9° L'ouvrier a droit à un salaire familial. Si les conditions présentes de la vie industrielle ne le rendent pas toujours possible, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte une rétribution proportionnée aux charges normales du ménage. Il est désirable que les employés puissent être appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte. On devrait aussi venir en aide aux familles nombreuses par des mesures spéciales comme les allocations familiales, une diminution ou exemption d'impôts, etc.

10° Le chômage actuel réclame une intervention spéciale des pouvoirs publics. Il faut tout mettre en œuvre pour fournir du travail, et, en attendant, pourvoir équitablement à la subsistance de ceux qui sont dans le besoin.

11° Des mesures s'imposent pour rendre moins onéreux aux familles peu fortunées les services médicaux et les frais d'hospitalisation.

12° En vue de rétablir l'équilibre de la population, on doit favoriser l'agriculture familiale et restreindre la cul-

ture industrialisée, promouvoir l'enseignement rural et les méthodes coopératives, inspirer l'estime de la profession agricole, aider à l'établissement des fils de cultivateur, développer méthodiquement la colonisation.

13° Fidèle à la constitution qui nous régit, l'État doit respecter les droits des provinces et le principe d'égalité des deux races qui est à la base de la Confédération canadienne. Il s'appliquera aussi à une politique de collaboration économique internationale et s'emploiera à l'avènement de la paix.

Nihil obstat :

Louis-C. DE LÉRY, S. J.
Censeur dioc.

Montréal, 30 avril 1933

Imprimatur :

† Em.-A. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis
Aux. de Montréal

Montréal, 5 mai 1933

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

*79-80. Microbiologie et maladies contagieuses	Dr J.-A. BAUDOIN
81-82. L'instruction obligatoire n'est pas nécessaire	R. P. HERMAS LALANDE, S. J.
*83. L'Organisation ouvrière	Abbé Edmour HÉBERT
*84. Autour de l'Encyclique « Rerum novarum »	E. S. P.
85. L'Aide aux colons	M. L'HEUREUX
86. Le Problème social et sa solution	Abbé Edmour HÉBERT
87. Les Semaines sociales	E. S. P.
88-89. De l'Internationalisme au Nationalisme	Alfred CHARPENTIER
90. Vers le peuple	Guy VANIER
91. L'Action sociale	Antonio PERRAULT
92-93. La Grève et l'enseignement catholique	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. Programme d'action sociale	Edouard MONTPETIT
95. Les Parents, l'Église et l'Etat dans leurs rap- ports avec l'école	Abbé Ad. SABOURIN
96. L'Organisation professionnelle	Mgr L.-A. PAQUET
97. Syndicats patronaux	Abbé Emile CLOUTIER
98. La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada	XXX
99. L'Aspect économique du problème industriel	Edmond CLOUTIER
100. Le Salaire	Abbé Edmour HÉBERT
*101. Nos Pêcheries	Fabien BUGEAUD
102. La Question des chemins de fer	XXX
103. Les Caisseries Desjardins: œuvre sociale	Wilfrid GUÉRIN
104. L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle	Alfred CHARPENTIER
105. L'Organisation ouvrière catholique au Canada	E. S. P.
106. Réformes scolaires	E. S. P.
107. Le Travail du dimanche dans notre industrie	Mgr Eugène LAPOINTE
108. La Gaspésie	J. W.
109. Les Espoirs présents du catholicisme en France	R. P. DONCŒUR, S. J.
110. La Société catholique de Protection	E. S. P.
111. Le Problème des narcotiques au Canada	Olivier CARIGNAN
112. Le Charbon au Canada	Paul CHARTIER, S. J.
113-114. Le Nord qui s'ouvre	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. Les Trois Etapes de la question ouvrière	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. Dans les chantiers	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. La Mortalité infantile	Dr Joseph GAUVREAU
119. La Tuberculose	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
120-121. Le Chômage	Gérard TREMBLAY
122. L'Eucharistie et la question sociale	R. P. Léo BOISMENU, P. S. S.
*123. Le Canada minier	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
124. Le Patriotisme	S. G. Mgr LAFLÈCHE
125. L'Apprentissage	E. S. P.
126-127. Notre problème agricole	Charles GAGNÉ
128. Les Forces hydrauliques	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. L'Art ménager	Abbé Arin. BEAUREGARD
130. Le Domaine rural canadien	Georges BOUCHARD
131. Les Payzans de France	Georges BOUCHARD
132. La Jeune Fille et les œuvres de charité	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. Pour et contre le tabac	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. Vers l'émancipation économique	G.-E. MARQUIS
136-137. Le Travail de nuit dans les boulangeries	XXX
138. Expansion industrielle dans le Québec	G.-E. MARQUIS
139. Le Logement et la santé	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
*140-141. Travailleurs inconnus: nos aveugles	R. P. Julien SENAY, S. J.
142. L'Éducation de la Justice	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. Abolitionisme ou Réglementation	R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. L'Actionnariat syndical	Max. TURMANN
145-146. Le Conseil national d'Éducation	C.-J. MAGNAN
147. Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. Éclairés canadiens-français	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
149-150. La Pulpes et le papier	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. L'Atelier syndical fermé	Alfred CHARPENTIER
*152-153. L'Alcoolisme et l'individu	Dr Louis-Philippe ROY
154. L'Eucharistie et les classes dirigeantes	Antonio PERRAULT
155. L'Effort économique de notre race	Rodolphe LAPLANTE
156-157. La Forté canadienne	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. Le Caractère de l'adolescent	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
159. Les milites	R. P. Léon LEBEL, S. J.

Decidified using the Bookkeeper process.

Neutralizing agent: Magnesium Oxide

Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies

A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les petites industries féminines à la campagne</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	R. P. STANISLAS, P.TRE S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maitres — Leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S. J.
180. <i>Le Tourisme — Source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
185. <i>L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN R. P. SCHELPE, S. J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Église et la question syndicale</i>	PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. <i>Nos Orphelins</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	S. S. FIR XI
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	XXX
198. <i>Pour nos Enfants</i>	Sœur MARIE-HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	XXX
200. <i>Pour le bon Journal</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. <i>Instruction ou Education</i>	Eudras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchévique</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. Pie XI
212. <i>Le Mariage chrétien</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
213. <i>L'Etat et la morale publique</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i>	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. <i>Pour la Paix</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i>	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i>	E. S. P.
229. <i>Les Résolutions bolchévistes modernes</i>	Henri GLASS
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i>	E. POIRIER et V.
231. <i>Le Commerce avec les Soviets</i>	E. S. P.
332-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i>	E. S. P.

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

Abonnement: \$1.50 par an

92658

BNQ



C 000 092 658

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

